



PLAN 
CLIMAT
Grand **Autunois** Morvan

Plan Climat Air Énergie Territorial du Grand Autunois Morvan



le Grand **Autunois** Morvan



**Version pour validation en conseil communautaire
Novembre 2021**

FICHES ACTIONS

GUIDE DE LECTURE DES FICHES ACTIONS	PAGE 3
I. HABITAT ET URBANISME	PAGE 5
II. MOBILITÉ	PAGE 14
III. AGRICULTURE ET FORÊT	PAGE 30
IV. ÉCONOMIE LOCALE ET CONSOMMATION	PAGE 41
V. PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLES	PAGE 57
VI. EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS	PAGE 61
VII. CULTURE COMMUNE ET MOBILISATION DES ACTEURS	PAGE 68



NB : Les fiches action sont élaborées en 2021 pour une planification sur 6 ans. Elles sont donc évolutives et leur contenu pourra donc être enrichi au fur et à mesure de la mise en œuvre.

N° et titre de l'axe

Contexte

Description succincte des enjeux liés à cet axe et de son contexte (enjeux principalement issus du diagnostic). Définition du but escompté à travers la réalisation des actions contenues dans cet axe.

Opérations et politiques liées

Autres plans et programmes liés le cas échéant

2 actions	Titres et impact des actions contenues dans cet axe	Impact
		★★★
		★

Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+++
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d'énergie	+
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	-

Bénéfices attendus sur les leviers d'un PCAET :
 +++ : bénéfice important
 ++ : bénéfice significatif
 + : bénéfice faible
 - : effet neutre

Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
---------------------	------------------------------------

Objectifs chiffrés des actions contenues dans cet axe en termes d'**impacts attendus** (ordre de grandeur issus du scénario énergétique du territoire – cf. stratégie)
 Ces objectifs doivent être en cohérence avec les niveaux d'ambition des actions (et par conséquent les moyens et leurs objectifs opérationnels propres)

Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Préconisations relatives aux enjeux environnementaux du territoire – issus de l'évaluation environnementale du plan climat air énergie du territoire

Si étoile : action prioritaire du PCAET

Rappel n° et titre de l'axe

Niveau d'impact de l'action (entre 1 et 3) en termes de contribution aux objectifs PCAET (réduction des émissions de gaz à effet de serre, production d'énergie, adaptation, etc.)

N° et titre de l'action 

Niveau d'impact de l'action : ★★★

 **Pilote :** Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Acteur qui pilote la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement.

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur 	Partenaires 
Intitulé de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> Modalités de mise en œuvre / précisions sur la mesure 		

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur 	Partenaires 
Intitulé de la mesure	<ul style="list-style-type: none"> Modalités de mise en œuvre / 	Acteur qui porte la mise en œuvre de l'action, garant de son bon avancement. Le plus souvent, il s'agit de la CCGAM.	Acteurs directement impliqués ou nécessaires pour la mise en œuvre de l'action

Temporalité de mise en œuvre des mesures :

- Court terme** : à engager avant 2024
- Moyen terme** : à engager entre 2025 et 2027

Moyens humains estimés pour la mise en œuvre de l'action (pouvant être répartis entre le porteur et les partenaires) :

-  : Action ponctuelle ; nécessitant moins de 0,5 ETP
-  : Action régulière ; besoins compris entre 0,5 et 1 ETP
-  : Action régulière et de grande échelle ; besoins > 1 ETP d'ici la fin du PCAET

Estimations des **moyens financiers** pour la mise en œuvre de cette action :

-  : Moins de 10 k€/an (petit budget de fonctionnement tel que des supports de communication)
-  : Entre 10 k€ et 50 k€/an (accompagnement pour la mise en œuvre : étude ou schéma directeur)
-  : Plus de 50 k€/an (investissements nécessaires : travaux, infrastructures...)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Indicateur qui permet de suivre si l'action est bien mise en œuvre	Objectif relatif à l'indicateur ci-contre pour les 6 années du PCAET (doit contribuer à l'atteinte du (des) objectif(s) d'impact de l'axe

Moyens humains	Moyens financiers
	



I. Habitat et urbanisme



PLAN 
CLIMAT
Grand **Autunois** Morvan



I. Habitat et urbanisme

H1. Rénover les bâtiments et changer les modes de chauffage



Contexte

Les logements représentent 38% de la consommation d'énergie finale du territoire et 17% de ses émissions de gaz à effet de serre (principalement dues à l'usage du fioul et du gaz pour les besoins en chaleur). Aussi, 85% du parc de logements a été construit avant les années 1990, alors que les réglementations thermiques étaient peu exigeantes.

L'amélioration des performances énergétiques des logements par leur rénovation constitue le principal gisement d'économie d'énergie du secteur. Une fois le bâtiment isolé thermiquement, les modes de chauffage carbonés ou peu performants peuvent être changés pour être plus efficaces et moins polluants.

Le territoire est déjà engagé sur le sujet avec le programme Habiter Mieux de l'Anah, une OPAH-RU à Autun ou encore la présence d'un Centre de l'habitat (CAUE, ADIL, EIE). Cet axe vise à faciliter la rénovation et à amplifier la dynamique existante, tout en favorisant l'utilisation de biomatériaux et le travail d'artisans locaux.

2 actions	Impact
H1.1. Accompagner les habitants dans la rénovation de leurs logements et le changements des chaudières au fioul	★★★
H1.2. Inciter à l'utilisation de biomatériaux locaux dans la construction et la rénovation	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel	- 23 900 teq CO2
Consommations d'énergie du secteur résidentiel	- 81 GWh
Nombre de logements rénovés (DPE A ou B, BBC)	3 900 logements
Part des logements aujourd'hui chauffés au fioul passant à un mode décarboné	70% des logements (2 000 logements, à actualiser avec la cartographie réalisée)



Opérations et politiques liées

Opération programmée d'amélioration de l'habitat – Renouvellement urbain (OPAH-RU) à Autun, Programme Habiter Mieux de l'ANAH, Centre de l'Habitat, Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi)



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+++
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	+



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Encadrer les projets de rénovation vis-à-vis de la biodiversité. La destruction de gîtes de chauves-souris, de nids d'Hirondelles et autres espèces protégées est interdite par la loi et est soumise à dérogation en cas d'impossibilité d'éviter l'impact.
- Favoriser et accompagner la création d'aménagements pour la faune lors des travaux de rénovation : aménagements internes au bâti (ouvertures sur le bâti adaptées aux espèces cavernicoles) ou externes (installation de nichoirs, hôtels à insectes ou abris à petits mammifères...).
- Inclure la thématique de la prise en compte de la biodiversité dans les ateliers de construction.
- Favoriser l'approvisionnement en matériaux locaux et biosourcés.
- Prendre en compte les problèmes de ventilation suite à une isolation car les communes sont sujettes à un risque Radon.
- Prendre en compte l'effet de la technique de l'isolation par l'extérieur sur le patrimoine architectural de Saône-et-Loire.



H1.1. Accompagner les habitants dans la rénovation de leurs logements et le changements des chaudières au fioul (1/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H1.1.1. Lancer une nouvelle OPAH ou un PIG à l'échelle de la communauté de communes	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre la mise en œuvre du PLHi et de l'OPAH RU d'Autun Lancer un programme de rénovation à l'échelle de la CCGAM (OPAH ou PIG) 	Service Habitat CCGAM	CAUE, Anah, Autun, communes
H1.1.3. Renforcer les moyens du centre de l'habitat en mettant en place un Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH)	<ul style="list-style-type: none"> Profiter de l'expérience acquise avec l'OPAH et l'expérimentation de PTRE pour cette mise en place S'inscrire dans les objectifs réglementaires de la loi Climat et Résilience Améliorer la communication sur les accompagnements proposés et sur la montée progressive des exigences liées au DPE <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> Apporter un conseil gratuit et neutre sur les travaux de rénovation Faciliter l'accès à une information de qualité sur la rénovation thermique et les énergies renouvelables mobilisables Proposer des diagnostics énergétiques à domicile Accompagner également la rénovation de l'habitat collectif Former les habitants aux usages liés aux nouveaux outils de régulation (thermostat), mobiliser les artisans pour qu'ils soient des relais Inclure les enjeux de la qualité de l'air dans le conseil à la rénovation 	Service Habitat et Com CCGAM	CAUE, EIE, ADIL, Anah, Département, Effilogis

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre de projets de rénovation accompagnés techniquement (conseil)	1 200 dossiers (200 par an)	4 ETP (conseillers SPEEH) + 1 ETP (information et conseil de premier niveau) + 0,5 ETP (animation)	Budget OPAH/PIG + incitation financière à la rénovation (à définir)



I - H1. Rénover les bâtiments et changer les modes de chauffage

H1.1. Accompagner les habitants dans la rénovation de leurs logements et le changements des chaudières au fioul (2/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H1.1.4. Travailler sur l'habitat social	<ul style="list-style-type: none"> Planifier la rénovation de l'habitat social et définir les priorités par une concertation entre les bailleurs sociaux, CCGAM et les communes 	Service Habitat CCGAM	Bailleurs sociaux
H1.1.5. Identifier et accompagner les particuliers chauffés au fioul	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une cartographie des logements chauffés au fioul Accompagner les habitants concernés dans le changement de leur mode de chauffage (pompes à chaleur géothermiques, chauffage au bois haute performance...) 	Service Habitat CCGAM	GRDF, SPPEH
H1.1.6. Encourager financièrement les particuliers à la rénovation par la création d'une aide locale et/ou par une réduction de l'impôt foncier	<ul style="list-style-type: none"> Concerter les élus locaux pour définir un mécanisme de soutien financier à la rénovation 	Service Habitat CCGAM	Communes, SYDESL

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H1.1.7. Créer une structure constituée d'artisans locaux et qualifiés pour conseiller les personnes intéressées par la rénovation	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un appel à candidatures auprès des artisans actuels et retraités pour participer à cette structure Réaliser un cahier des charges local exigeant pour prescrire les conditions de la rénovation énergétique et ne pas exclure les petits artisans locaux qualifiés Accompagner les artisans locaux dans l'obtention des certifications RGE/Qualibat 	Services Habitat et Dev Eco CCGAM	ADIL, CAUE, EIE, SPPEH, artisans locaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre de projets de rénovation accompagnés techniquement (conseil)	1 200 dossiers (200 par an)	4 ETP (conseillers SPEEH) + 1 ETP (information et conseil de premier niveau) + 0,5 ETP (animation)	Budget OPAH/PIG + incitation financière à la rénovation (à définir)



H1.2. Inciter à l'utilisation de biomatériaux locaux dans la construction et la rénovation

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H1.2.1. Créer un partenariat avec le CFA local et former les artisans du bâtiment à l'utilisation de biomatériaux	<ul style="list-style-type: none"> Définir des formats et des moyens qui permettent de mobiliser les artisans sur des journées où ils ne pourront pas produire S'inscrire dans la feuille de route 2020-2024 de la Région sur les matériaux biosourcés 	Services Habitat et Dev Eco CGAM	AMDF, CEREMA, CMA, Région, DREAL, ADEME
H1.2.2. Faire la promotion des biomatériaux lors d'événements locaux	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser cette promotion lors d'événements comme les salons de l'habitat Communiquer également dans les supports de la CCGAM 	Services Habitat et Com CGAM	AMDF, CEREMA, CMA, Région, DREAL, ADEME

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H1.2.3. Créer des aides conditionnées à l'utilisation de matériaux biosourcés, en complément de celles déjà existantes	<ul style="list-style-type: none"> Abonder les aides existantes au niveau régional (programme Effilogis) et national (label « Bâtiment biosourcé ») 	Service Habitat CCGAM	Région, Etat, ADEME
H1.2.4. Organiser des ateliers de construction	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en lumière des modes de construction alternatifs et plus respectueux de l'environnement 	Service Habitat CCGAM	AMDF, CEREMA, CMA, Région, DREAL, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Part des artisans formés à l'utilisation de biomatériaux locaux	100% des artisans locaux
Nombre d'habitants touchés par la communication sur les biomatériaux	18 000 habitants (3 000 par an)

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP (animation, lien avec le CFA et les artisans, suivi)	Aides pour l'utilisation de biomatériaux dans les constructions (à définir)



I. Habitat et urbanisme

H2. Aménager le territoire de manière résiliente et durable



Contexte

En plus des consommations d'énergie pour son usage (chauffage, cuisson, etc.), un bâtiment a des impacts du fait de sa construction (consommation d'espace et artificialisation) et des impacts indirects (déplacements induits). L'aménagement du territoire et les nouvelles constructions sont ainsi l'opportunité d'intégrer les enjeux climat air énergie dès la conception des projets.

Pour cela, plusieurs outils existent : construction bioclimatique, habitat léger, densification, services de proximité, réduction de la vacance, limitation de l'artificialisation ou encore revégétalisation. Les documents d'urbanisme (PLUi, SCOT) sont notamment des outils essentiels à mettre en cohérence avec les objectifs du PCAET.

2 actions	Impact
H2.1. Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec le PCAET	★★
H2.2. Réhabiliter et végétaliser les espaces déjà construits	★★



Opérations et politiques liées

Plan local d'urbanisme intercommunal, Schéma de cohérence territoriale, Programme local de l'habitat intercommunal (PLHi), Action cœur de ville, Petites villes de demain, Opérations de revitalisation de territoire, AMI Fabriques de territoire



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	++
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Surface artificialisée (ha/an)	En diminution (à définir)
Surface urbaine végétalisée (ha/an)	En augmentation (à définir)
Part de logements vacants	En diminution (12,8% en 2019)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Faire preuve d'exemplarité sur les bâtiments publics en réduisant les consommations énergétiques afin de créer une dynamique de territoire.
- Favoriser les constructions bioclimatiques.
- Limiter l'artificialisation des sols en valorisant les bâtiments déjà construits et en végétalisant les espaces imperméabilisés.
- Réduire la consommation énergétique en procédant à l'extinction nocturne de l'éclairage public. Mesure bénéficiant également à la biodiversité et à la santé humaine.



H2.1. Mettre en cohérence les documents d'urbanisme avec le PCAET



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H2.1.1. Intégrer les enjeux énergie-climat dans l'aménagement du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Faire de la pédagogie sur le Zéro Artificialisation Nette A intégrer dans le PLUi : Permettre l'implantation d'habitats légers dans des zones définies Privilégier l'infiltration des eaux pluviales et de ruissellement à la parcelle en intégrant des règles pour favoriser les revêtements perméables lors de l'urbanisation ou de la réhabilitation d'une zone et un seuil maximal de surface urbanisée à la parcelle Prendre en compte les zones RGA pour définir les règles d'artificialisation du PLUi Réintégrer les limites de propriété Limiter les clôtures en béton et encourager les haies végétales et la plantation d'arbres dans les jardins Inscrire des règles sur le respect de principes bioclimatiques et d'intégration paysagère Faire le lien avec les mesures H2.2.5., M2.1.1., M5.1.3., E1.2.1. Créer des annexes pour récapituler les bonnes pratiques 	Service urbanisme CCGAM	CAUE, DDT, communes
H2.1.2. Accompagner les porteurs de projet de constructions dans l'aménagement (y compris a posteriori du permis de construire) pour favoriser les bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer au grand public sur les règles d'aménagement et leurs bienfaits, notamment par le biais de supports ludiques Former les élus et les services instructeurs pour faire face aux promoteurs et informer les futurs propriétaires 	Service urbanisme CCGAM	CAUE, communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Intégration des mesures dans les documents d'urbanisme	Réalisée	0,4 ETP (intégration des critères dans le PLUi, accompagnement des porteurs de projet, formation des élus)	
Part des élus informés et formés	100% des élus		



H2.2. Réhabiliter et végétaliser les espaces déjà construits (1/2)

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H2.2.1. Réhabiliter les commerces et services de cœurs de ville	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les programmes « Petites villes de demain » et « Action cœur de ville » pour les communes concernées Candidater à une Opérations de Revitalisation de Territoire (ORT) avec les communes volontaires de la CCGAM avant fin 2022 pour une mise en œuvre à partir de 2023 	Communes	Service urbanisme, CCGAM, DDT
H2.2.2. Réaliser des retours d'expérience sur les solutions d'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des retours d'expérience sur des projets de végétalisation, d'utilisation de biomatériaux et autres projets d'adaptation climatique 	Service urbanisme CCGAM	Alterre BFC
H2.2.3. Développer les tiers-lieux, espaces de co-travail et pépinières d'entreprises	<ul style="list-style-type: none"> Diffuser l'AMI « Fabriques de territoire » auprès des communes et répondre dès 2022 pour développer et soutenir les tiers-lieux Développer des espace de co-travail et pépinières d'entreprises dans les centres-villes des pôles de proximité pour en faciliter l'accès et favoriser l'émulation locale, garantir des équipements et une connexion de qualité Envisager l'aménagement de ces espaces de co-travail et pépinières d'entreprises dans les tiers-lieux 	Communes	Service Dev Eco CCGAM, DDT (AMI « Fabriques de territoire »), tiers-lieux existants

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de communes impliquées dans l'ORT	Au moins 5
Nombre de tiers-lieux/espaces de co-travail sur le territoire	5

Moyens humains	Moyens financiers
 0,6 ETP (suivi et animation)	 ORT + soutien au développement des tiers-lieux (à définir)



H2.2. Réhabiliter et végétaliser les espaces déjà construits (2/2)

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
H2.2.4. Reconvertir les friches industrielles en veillant à préserver la biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les friches industrielles et lancer des projets de reconversion, considérer les options de végétalisation et de parc photovoltaïque 	Services Dev Eco et urbanisme CCGAM	Communes, Département, DDT
H2.2.5. Désimperméabiliser les sols en milieu urbain pour lutter contre les îlots de chaleur et favoriser l'infiltration d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer les possibilités de désimperméabilisation et de revégétalisation dans tous travaux de voirie et de réaménagement urbain, en s'appuyant sur le PLUi Lancer des projets de désimperméabilisation urbains 	Communes	Service urbanisme CCGAM, Département, DDT
H2.2.6. Réhabiliter les logements vacants pour les adapter à l'évolution démographique	<ul style="list-style-type: none"> Cartographier les logements vacants et identifier les causes de leur vacance Réhabiliter ces logements et les adapter à l'évolution démographique du territoire. Les adapter notamment pour des personnes âgées seules, et libérer des maisons pouvant être habitées par des familles. 	Service urbanisme CCGAM et communes	ANAH, DDT
H2.2.7. Encourager les privés et propriétaires à investir dans la réhabilitation des logements vacants	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser les droits de mutation et/ou la fiscalité foncière 	Service urbanisme CCGAM et communes	ANAH
H2.2.8. Lancer un projet d'écoquartier sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Répondre à l'appel à projet de la DDT pour lancer un projet d'écoquartier sur quartier existant 	Service urbanisme CCGAM et communes	DDT

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Moyens humains

Moyens financiers

Prise en compte de la désimperméabilisation/végétalisation dans projets d'aménagement

Systématique



0,6 ETP (suivi et animation)



Nombre de projet d'écoquartier

Au moins 1

Reconversion de friches + désimperméabilisation + traitement de la vacance + projet d'écoquartier (à définir)



II. Mobilité



PLAN 
CLIMAT
Grand **Autunois** Morvan



II. Mobilité

M1. Mutualiser et partager les véhicules



Contexte

Certains trajets en voiture « solo », ou autosolisme, peuvent être évités et modifiés. Dans les zones plutôt rurales comme sur la majeure partie du territoire, le covoiturage permet de mutualiser les trajets et ainsi diminuer le nombre de kms parcourus par les véhicules. Aujourd’hui, le covoiturage est déjà pratiqué de manière informelle par de nombreux habitants, mais il est possible de l’amplifier en structurant une offre et en accompagnant les habitants.

Il est également possible de limiter le nombre de véhicules en circulation grâce à l’autopartage, pour toutes les personnes ayant des besoins occasionnelles de mobilité de moyenne distance.



Opérations et politiques liées

Schéma Local des Mobilités CCGAM (2017),
Schéma des aires de covoiturage de Bourgogne-
France-Comté, Forfait Mobilité Durable



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	
	Atténuation du changement climatique	+++
	Réduction de la consommation d’énergie	+++
	Amélioration de la qualité de l’air	+++
	Energies renouvelables	

2 actions	Impact
M1.1. Développer le covoiturage sur l’ensemble du territoire	★★★
M1.2. Expérimenter l’autopartage (véhicules en libre-service)	★



Indicateurs d’impact & Objectifs associés

Indicateur d’impact	Objectif d’ici 2027 (fin du PCAET)
Taux d’occupation des voitures	1,7 personnes/voiture en moyenne (contre 1,4 estimé aujourd’hui)
Trafic routier	Baisse



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Intégrer les plateformes de covoiturage aux réseaux de bus, pistes cyclables, etc. pour faciliter l’accès de celles-ci par d’autres moyens que la voiture individuelle.
- Utiliser des zones de parkings pour le covoiturage existant pour éviter d’impacter de nouveaux secteurs (impact sur le paysage, les milieux naturels, risque de pollution etc.).
- S’appuyer sur la réorganisation de l’espace voitures/piétons pour renforcer la végétalisation du milieu urbain (une végétation indigène, adaptée au contexte urbain et au changement climatique).



M1.1. Développer le covoiturage sur l'ensemble du territoire (1/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M1.1.1. Mettre en place un service Rezo Pouce	<ul style="list-style-type: none"> Se rapprocher de la Communauté de Communes du Clunisois pour un partage d'expérience Développer le service sur le territoire 	Service Transport CCGAM	CC du Clunisois, Rezo Pouce, MobiGAM
M1.1.2. Structurer l'offre de covoiturage et d'autostop locale, en profiter pour communiquer et sensibiliser les habitants	<ul style="list-style-type: none"> Identifier les freins actuels au covoiturage et les moyens de les lever Identifier les aires de covoiturage et d'autostop informelles existantes, les endroits stratégiques pour ces pratiques Améliorer la signalétique vers ces lieux et communiquer dessus, faciliter l'intermodalité Travailler sur l'harmonisation des schémas existants : Schéma des mobilités CCGAM (2017) et Schéma des aires de covoiturage de Bourgogne-France-Comté Faire converger vers une plateforme unique déjà existante (Mobigo ou BlablaCar Daily) 	Service Transport CCGAM	Région, Mobigo, BlablaCar Daily, habitants
M1.1.3. Organiser des covoiturages pour venir aux événements et lieux générant les flux les plus importants	<ul style="list-style-type: none"> Faciliter la mise en relation des personnes se rendant aux marchés du territoire pour qu'elles puissent covoiturer Cibler également les gares TGV, les foires, les zones génératrices de flux le weekend... 	Service Transport CCGAM	Communes et instances organisatrices

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre d'utilisateurs du Rezo Pouce	3 000
Etat des aires de covoiturages	Identifiées, indiquées et communiquées à la population

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (suivi et animation du Rezo Pouce, accompagnement des entreprises et écoles)	Rezo Pouce (3,5 k€/an + 6,5 k€ la première année) + Signalétique et communication covoiturage (5 k€/an)



II - M1. Mutualiser et partager les véhicules

M1.1. Développer le covoiturage sur l'ensemble du territoire (2/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M1.1.4. Accompagner les entreprises et les établissements scolaires dans le développement du covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les échanges en cours avec la Région pour les établissements scolaires et la mise en relation des élèves Envisager la mutualisation à l'échelle de plusieurs entreprises 	Service Transport CCGAM	Services Education Jeunesse et Dev Eco CCGAM, Région, établissements scolaires, entreprises
M1.1.5. Agir sur le stationnement pour inciter au covoiturage	<ul style="list-style-type: none"> Rendre le stationnement de covoiturage de courte durée gratuit Réserver des places de parkings aux citoyens volontaires engagés à covoiturer (engagement de principe avec macaron pare-brise) 	Service Transport CCGAM	Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre d'établissements scolaires organisant le covoiturage	100%

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (suivi et animation du Rezo Pouce, accompagnement des entreprises et écoles)	Rezo Pouce (3,5 k€/an + 6,5 k€ la première année) + Signalétique et communication covoiturage (5 k€/an)



M1.2. Expérimenter l'autopartage (véhicules en libre-service)

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M1.2.1. Etudier la viabilité d'un système d'autopartage sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Se rapprocher de Leclerc qui vient de mettre en place un système de location à moindre coût pour étudier sa viabilité et les opportunités pour le territoire Trouver une commune volontaire pour expérimenter l'autopartage 	Service Transport CCGAM	Leclerc, commune volontaire
M1.2.2. Faire connaître les applications de partage de voiture existantes	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les applications de partage de voiture existantes sur le territoire et les faire connaître aux habitants 	Service Transport CCGAM	MobiGAM

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Etat de l'expérimentation	Réalisée et étendue si concluante

Moyens humains	Moyens financiers
Missions ponctuelles (expérimentation de l'autopartage, communication)	60 k€ (mise en place du service d'autopartage : 2 VE, + 2 bornes + logiciel)



II. Mobilité

M2. Favoriser le report modal vers le vélo et la marche



Contexte

Dans le périmètre de la Communauté de communes, 45% des actifs travaillent dans leur commune de résidence et effectuent des trajets de courte distance, mais seuls 19% de ces trajets domicile-travail sont réalisés avec un autre mode de transport que la voiture. Le potentiel de développement des modes doux (vélo, marche) sur ce type de petits trajets est donc relativement important.

Il existe déjà quelques voies vertes sur le territoire : destinées à un usage touristique et de loisir, elles sont aussi empruntées par quelques usagers pour des trajets utilitaires du quotidien. Il s'agit maintenant de passer à l'échelle en structurant l'offre cyclable du territoire et en apaisant certaines zones.



Opérations et politiques liées

Schéma Local des Mobilités CCGAM (2017), Programme AVELO 2, appels à projets Fonds Mobilité Active, Forfait Mobilité Durable, Label Employeur Pro-Vélo, chèque vélo du département



Bénéfices Climat - Air - Energie

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique **+++**
- Réduction de la consommation d'énergie **+++**
- Amélioration de la qualité de l'air **+++**
- Energies renouvelables

1 action	Impact
M2.1. Renforcer les infrastructures et les services propices à la marche et au vélo	★★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Part modale* des modes actifs	12% (contre 10% en 2018)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- S'appuyer sur la réorganisation de l'espace voitures/piétons pour renforcer la végétalisation du milieu urbain (une végétation indigène, adaptée au contexte urbain et au changement climatique).
- Mettre en place des modes de transports doux pour le transport scolaire des écoles maternelles et primaires (pédibus, vélobus...).
- Mutualiser les efforts avec les entreprises (Actions M5).

* La part modale d'un mode de déplacement est égale à la part des déplacements réalisés avec ce mode de déplacement sur l'ensemble des déplacements effectués (tout mode confondu). La part modale des déplacements domicile-travail est ici considérée (RP de l'INSEE).



M2.1. Renforcer les infrastructures et les services propices à la marche et au vélo (1/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M2.1.1. Structurer le développement du vélo utilitaire par la réalisation d'un schéma directeur cyclable (SDC)	<p>Objectifs du volet aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un réseau cyclable continu, efficace, sécurisé et qui permette l'intermodalité Répondre à des enjeux déjà identifiés : accessibilité de la zone de Bellevue, prolongement de la voie verte Autun-Dracy, complémentarité avec le vélo touristique Envisager l'expérimentation par des pistes cyclables temporaires à moindre coût Développer le stationnement vélo à proximité des commerces, administrations, équipements publics (lien avec le PLUi)... Créer des locaux sécurisés lorsque nécessaires <p>Objectifs du volet services :</p> <ul style="list-style-type: none"> Créer un écosystème vélo par le développement de services appropriés Mettre notamment en place des vélo-écoles (ateliers de remise en selle pour les adultes, « Savoir rouler à vélo » dans les écoles), expérimenter le transport vélos dans les bus/cars <p>Objectifs du volet communication :</p> <ul style="list-style-type: none"> Réaliser une communication et une sensibilisation ciblée : entreprises, scolaires, parents d'élèves, automobilistes... Mettre en avant les avantages du vélo : économie, santé, bien être, environnement... Organiser des événements pour inciter et donner envie : sorties scolaires à vélo, circuit (re)découverte de sa commune, défis entre familles, concours inter-entreprises... 	Services Transport et Urbanisme CCGAM	Communes, Département, associations de cyclistes, ateliers nomades, CPIE, entreprises (en lien avec l'action M5.1.)...

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Avancement du schéma directeur cyclable	Réalisé et en cours de mise en œuvre	1 ETP (réalisation et mise en œuvre du SDC, suivi et animation)	40 k€ (réalisation du SDC) + 1M€/an (mise en œuvre du SDC, apaisement, services et aides)



M2.1. Renforcer les infrastructures et les services propices à la marche et au vélo (2/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M2.1.2. Apaiser les centres, mettre en place des zones piétonnes et des rues scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Développer les rues scolaires (bloquer la circulation le temps des entrées et sorties de classes) en s'inspirant de ce qui a été mis en place à Autun (rue Bouteiller) Veiller à concerter avec les riverains pour la mise en place 	Service Urbanisme CCGAM	Communes
M2.1.3. Systématiser la prise en compte des modes actifs lors des réfections de voirie	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser notamment le SCOT (DAAC) 	Service Urbanisme CCGAM	Communes
M2.1.4. Renforcer le service de location de vélos CCGAM	<ul style="list-style-type: none"> Elargir la flotte de VAE proposés en location longue durée et expérimenter d'autres types de vélos (vélo-cargo par exemple) 	Service Transport CCGAM	
M2.1.5. Financer et aider les habitants qui veulent installer des kits électriques sur leur vélo	<ul style="list-style-type: none"> Définir une enveloppe budgétaire consacrée et des critères pour candidater à l'aide 	Service Transport CCGAM	
M2.1.6. Travailler avec les vélocistes locaux pour qu'ils proposent des articles pour le vélo du quotidien	<ul style="list-style-type: none"> Engager le dialogue avec les vélocistes locaux pour aller vers une diversification de l'offre d'articles vélos (pas uniquement sportifs) 	Service Transport CCGAM	Vélocistes locaux
M2.1.7. Diffuser les aides et dispositifs existants aux habitants et entreprises du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Chèque vélo du département, aides nationales, service de location de vélos électriques de la CCGAM... 	Services Transport et Com CCGAM	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre de communes ayant apaisé leur centre-bourg	55 communes (100%)	1 ETP (réalisation et mise en œuvre du SDC, suivi et animation)	40 k€ (réalisation du SDC) + 1M€/an (mise en œuvre du SDC, apaisement, services et aides)



II. Mobilité

M3. Développer les transports en commun



Contexte

Pour les trajets de plus longue portée où la possibilité de covoiturer n'existe pas, le développement des transports en commun peut permettre de réduire l'impact du transport routier.

Il existe déjà des lignes de transport urbaines à Autun, un service de transport à la demande dans la communauté de communes, un service de transport régional Mobigo ainsi qu'une offre de transport ferroviaire. Les actions de cet axe visent à amplifier la dynamique de développement des transports en commun et du TAD, en cohérence avec la récente prise de compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité de la collectivité.



Opérations et politiques liées

Schéma Local des Mobilités CCGAM (2017), Forfait Mobilité Durable



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	++
	Energies renouvelables	

2 actions	Impact
M3.1. Améliorer l'offre de transports en commun et le TAD sur le territoire	★★
M3.2. Faciliter l'intermodalité avec le transport ferroviaire	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Part modale* des transport en commun	5% (contre 1,6% en 2018)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Intégrer les plateformes de covoiturage aux réseaux de bus et de train pour faciliter l'accès de celles-ci par d'autres moyens que la voiture individuelle.
- Utiliser des parkings existants pour les intégrer au réseau de covoiturage pour ne pas augmenter les surfaces imperméabilisées.
- Mettre en place des modes de transports doux pour le transport scolaire des écoles maternelles et primaires (pédibus, vélobus...).



M3.1. Améliorer l'offre de transports en commun et le TAD sur le territoire (1/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M3.1.1. Permettre à tous d'utiliser les transports scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Entrer en contact avec la Région pour obtenir son accord sur l'ouverture des transports scolaires au grand public Communiquer cette possibilité à l'ensemble de la population 	Service Transport CCGAM	Région
M3.1.2. Réaliser des opérations tickets gratuits pour faire connaître l'offre de transports publics locale	<ul style="list-style-type: none"> A moyen terme, étudier les évolutions possibles de tarifs pour inciter à l'usage des transports publics locaux : tarif sur le revenu et le quotient familiale, tarification spéciale pour les jeunes, voire gratuité partielle ou totale 	Service Transport CCGAM	Transdev, AIT Mobilité, Département, Région

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M3.1.3. Améliorer les transports en commun dans la ville d'Autun	<ul style="list-style-type: none"> Etudier les améliorations possibles sur les trajets et fréquences des lignes Envisager le développement de TAD urbains pendant les heures creuses pour limiter les déplacements en bus vides : petites navettes électriques en centre-ville en heures creuses et transports lourds en heures de pointe 	Service Transport CCGAM	Transdev, AIT Mobilité

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Fréquentation des différents dispositifs	En hausse (à définir)

Moyens humains	Moyens financiers
<p>1 ETP (développement des services de transports en commun et TAD)</p>	<p>A définir en fonction des services développés</p>



M3.1. Améliorer l'offre de transports en commun et le TAD sur le territoire (2/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M3.1.4. Etudier une extension des services existants (transports à la demande, MobiGAM)	<ul style="list-style-type: none"> Développer MobiGAM pour en faire une plateforme multimodale plus développée et à destination de publics plus larges Simplifier la réservation du TAD Inclure les solutions pour les PMR dans les réflexions sur les services de mobilité Envisager l'ouverture du train touristique d'Autun au public en été Etudier les évolutions possibles de tarifs pour inciter à l'usage des transports publics locaux 	Service Transport CCGAM	MobiGAM, Transdev, AIT Mobilité
M3.1.5. Développer des transports collectifs fréquents entre les pôles du territoire et les agglomérations voisines	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une offre de transport collectif entre les pôles de proximité du territoire (Autun, Anost-Cussy, Couches, Epinac, Etang-sur-Arroux) Développer une offre pour rejoindre les agglomérations voisines 	Service Transport CCGAM	Région

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Fréquentation des différents dispositifs	En hausse (à définir)

Moyens humains	Moyens financiers
 1 ETP (développement des services de transports en commun et TAD)	 A définir en fonction des services développés



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

M3.2. Faciliter l'intermodalité avec le transport ferroviaire

Court terme (2022-2024)

Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M3.2.1. Poursuivre le dialogue avec la SNCF, la Région et les acteurs concernés pour améliorer l'offre de transport ferroviaire et les possibilités d'intermodalité	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Développer le stationnement vélo en gare et la possibilité d'emporter son vélo dans le train ▪ Agir pour rétablir les lignes SNCF et augmenter leur fréquence ▪ Faciliter l'organisation des déplacements : intégration de toutes les solutions sur les plateformes de services de mobilité, pass unique 	Service Transport CCGAM	Région, SNCF, Transdev, Mobigo, MobiGAM

Moyen terme (2025-2027)

Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M3.2.2. Augmenter et améliorer l'offre de transport en commun vers les gares ferroviaires	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Assurer une meilleure cohérence entre les horaires des bus, cars et trains ▪ Envisager la mise en place d'une navette ou d'un TAD pour chaque TGV (Le Creusot, Dijon), y compris le dimanche 	Service Transport CCGAM	Région, SNCF, AIT Mobilité, MobiGAM

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Fréquentation des services de transport vers les gares ferroviaires (TAD, transport en commun, stationnement vélo)

En hausse (à définir)

Moyens humains



Missions en lien avec l'action précédente (M3.1.)

Moyens financiers



A définir en fonction des services développés



II. Mobilité

M4. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules



Contexte

Le secteur des transports routiers est aujourd'hui très dépendant des énergies fossiles, il repose en effet presque entièrement sur l'usage de produits pétroliers comme carburant.

Pour les déplacements où les véhicules motorisés sont encore indispensables, il s'agit donc de diminuer les émissions de gaz à effet de serre associées en encourageant le passage à des motorisations moins polluantes : électriques, hybrides, bio-GNV, etc.



Opérations et politiques liées

-

1 action

Impact

M4.1. Inciter au renouvellement du parc vers des véhicules moins carbonés

★★



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique +++



Réduction de la consommation d'énergie +



Amélioration de la qualité de l'air +++



Energies renouvelables



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)

Nombre de véhicules motorisés remplacés par des véhicules moins polluants

15% des véhicules en circulation



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Sensibiliser la population à l'entretien de leur véhicule thermique afin de réduire les émissions de polluants et la consommation énergétique engendrées par un véhicule mal entretenu.



II - M4. Diminuer les émissions de gaz à effet de serre du parc de véhicules

M4.1. Inciter au renouvellement du parc vers des véhicules moins carbonés

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M4.1.1. Mettre en place des stations de recharge multi-énergies	<ul style="list-style-type: none"> Mailler le territoire avec des stations multi-énergies (électrique + bioGNV) Installer également des bornes de recharge électriques pour les VAE 	Services Transport et Urbanisme CCGAM	SYDESL, GRDF, Enedis
M4.1.2. Agir pour que les transporteurs du territoire s'engagent dans le changement de moteurs de leurs poids-lourds	<ul style="list-style-type: none"> En parallèle du déploiement de stations multi-énergies, accompagner les transporteurs dans le changement de moteurs de leurs poids-lourds vers du GNV 	GRDF	CCGAM, CCI

Long terme (prochain PCAET)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M4.1.3. Mettre en place une zone à faible émission dans le centre d'Autun, voire dans les autres grands centres bourgs		Service Urbanisme CCGAM	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre de stations de recharge multi-énergies sur le territoire	A définir	Missions ponctuelles (développement des stations multi-énergies, lien avec les transporteurs)	Stations multi-énergies (à définir)



II. Mobilité

M5. Impliquer les entreprises dans la réduction de l'impact des transports



Contexte

Les entreprises sont des acteurs clés à impliquer dans la réduction de l'impact des transports : par le biais de la mobilité domicile-travail des employés, mais aussi par leur mobilité professionnelle en encore via les transports de marchandises induits ou qui peuvent constituer le cœur d'activité de l'entreprise. Différents leviers, dont certains sont en plein essor, peuvent être mobilisés.



Opérations et politiques liées

Forfait Mobilité Durable, Label Employeur Pro-Vélo

1 action

Impact

M5.1. Mobiliser le secteur économique sur la mobilité

★★



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique ++



Réduction de la consommation d'énergie ++



Amélioration de la qualité de l'air ++



Energies renouvelables



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact

Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)

Nombre d'entreprises engagées

400 entreprises (sur 1114 en 2018 selon l'INSEE)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Sensibiliser aux enjeux du changement climatique et à l'impact des transports dans l'émission de gaz à effet de serre.
- Mutualiser les efforts de la collectivité et des entreprises afin de créer un schéma cyclable cohérent et sécurisé.



M5.1. Mobiliser le secteur économique sur la mobilité

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M5.1.1. Inciter les employeurs à agir sur la mobilité de leurs employés	<ul style="list-style-type: none"> Encourager les entreprises à la réalisation de plans de mobilité employeur (PDME) ou plan de mobilité employeur commun (PDMEC) à l'échelle de ZAE, à la mise en place du forfait mobilité durable, à l'installation de stationnements vélos sécurisés et de douches... Sensibiliser les employeurs pour qu'ils puissent laisser leurs employés télétravailler ou aller dans des espaces de coworking Travailler notamment avec les entreprises des principales zones d'activité 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, CMA
M5.1.2. Motiver le déplacement à vélo et récompenser les entreprises et associations exemplaires	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les entreprises et associations exemplaires en les mettant en avant dans les supports de communication de la CCGAM 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, CMA

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
M5.1.3. Faciliter le développement d'une offre de logistique de proximité bas carbone	<ul style="list-style-type: none"> Soutenir les initiatives de logistique du dernier kilomètre bas-carbone, qui privilégient le vélo ou les véhicules bas-carbone Sensibiliser les entreprises en mettant en parallèles les enjeux écologiques et économiques Mener des groupes de réflexion sur la logistique et le fret avec les acteurs économiques locaux, en lien avec l'action E1.1. Intégrer cette réflexion dans le PLUi 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre d'entreprises engagées dans un PDME ou PDMEC	100% des entreprises de plus de 10 salariés (161 en 2018 selon l'INSEE)	0,4 ETP (lien avec les entreprises, animation et sensibilisation, communication)	



III. Agriculture et forêt



PLAN 
CLIMAT
Grand **Autunois** Morvan



III. Agriculture et forêt

A1. Renforcer la filière bois locale et la gestion durable des forêts



Contexte

Les forêts et milieux semi-naturels couvrent 38% du territoire du Grand Autunois Morvan et permettent notamment d'absorber 214 ktCO₂e chaque année, soit 52% des émissions de gaz à effet de serre du territoire. Il est ainsi essentiel de les protéger et de garantir une gestion durable pour préserver les différents services écosystémiques qu'elles nous rendent.

Les haies qui composent le bocage sont également une constituante forte de l'identité du territoire, elles rendent de nombreux services écologiques : séquestration carbone, augmentation de la fertilité des sols, limitation de l'érosion des sols, amélioration de l'infiltration des eaux de pluie, ombre, favorisation de la biodiversité, production de bois énergie...

Cet axe vise à assurer une gestion durable des forêts, à préserver et replanter des haies, mais aussi à tirer parti de la biomasse produite (matériaux, énergie, litière...) tout en assurant des compléments de revenus aux agriculteurs.



Opérations et politiques liées

Charte du PNR, Code des bonnes pratiques sylvicoles, Schéma régional de gestion sylvicole, Contrat régional forêt-bois, Schéma régional biomasse



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	++
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	++

3 actions	Impact
A1.1. Renforcer la gestion durable des forêts	★★
A1.2. Structurer la filière bois	★★
A1.3. Développer et valoriser les haies et l'agroforesterie	★★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Surface de terres agricoles avec agroforesterie et gestion durable des haies	9 000 ha (14% de la SAU)
Production de chaleur issue de bois-énergie	114 GWh
Séquestration carbone annuelle supplémentaire du territoire	6 700 teqCO ₂



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Favoriser la plantation de haies pluristratifiées, et composées de plusieurs essences (locales, adaptées au changement climatique).
- Favoriser les essences mellifères et fructifères qui sont favorables à la faune.
- Replanter des haies prioritairement dans des espaces sensibles à l'érosion afin de freiner le ruissellement des eaux pluviales et favoriser une infiltration lente de l'eau dans le sol (haies perpendiculaire à la pente).
- Porter une attention à la ressource en bois du territoire afin qu'elle soit suffisante pour le développement de chaufferies bois.



A1.1. Renforcer la gestion durable des forêts

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A1.1.1. Sensibiliser les jeunes dans les établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des interventions dans les établissements scolaires, des sorties en forêt Envisager le programme « Dans 1000 communes, la forêt fait école » à plus long terme 	Service Education Jeunesse CCGAM	PNR, GFSFM, Autun Morvan Ecologie, association des communes forestières
A1.1.2. Régénérer la forêt progressivement	<p>Objectif : Assurer une diversification des essences, une limitation et un encadrement des coupes rases pour permettre l'adaptation des forêts au changement climatique, la préservation du stock de carbone forestier et protéger la biodiversité</p> <ul style="list-style-type: none"> Le PNR du Morvan met en œuvre le plan opérationnel de sa charte, co-animé par le CRPF Les communes, même hors périmètre, appliquent les préconisations du PNR 	PNR Morvan communes	Région, CRPF, CCGAM, association des communes forestières
Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A1.1.3. Travailler sur l'acquisition des forêts	<ul style="list-style-type: none"> Participer à la mise en œuvre du contrat Forêt-Bois régional Porter une politique d'acquisition de forêts pour une appropriation de la forêt pour les citoyens et la collectivité, travailler notamment en partenariat avec l'association des communes forestières sur l'acquisition des biens sans maîtres Favorise l'émergence d'une bourse foncière forestière (pour acheter, vendre ou échanger des parcelles forestières) 	Service Dev Eco CCGAM et communes	CRPF, ONF, PNR, association des communes forestières
A1.1.4. Organiser des réunions d'information et de formation pour les propriétaires privés	<ul style="list-style-type: none"> Inclure les enjeux écologiques dans les formations et conseiller notamment sur l'adaptation des essences au changement climatique 	Service Dev Eco CCGAM	CRPF, ONF, PNR, centres de formations

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Moyens humains

Moyens financiers

Nombre d'écoles investis dans le programme de sensibilisation
Indicateurs de la charte du PNR

Au moins 6
Objectifs atteints

0,6 ETP (animation et suivi)





A1.2. Structurer la filière bois

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A1.2.1. Développer des débouchés locaux pour la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un AMI des communes volontaires pour construire des réseaux de chaleur alimentés en bois local, proposer également des projets aux communes et acteurs présentant un potentiel intéressant (en lien avec la mesure EX1.4.1.) Faire un Contrat d'Objectif Territorial (COT) EnR avec l'ADEME Promouvoir l'utilisation du bois dans le chauffage individuel (bûche, pellet) Favoriser la construction publique en bois local en s'appuyant sur la certification « Bois des territoires du massif central » et les scieries locales Assurer la mise en réseau des acteurs de la filière bois pour la structurer 	Service Dev Eco CCGAM et communes	PNR, ADEME, Département, Région, Association Artisans Bois Morvan, COFOR
Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A1.2.2. Accompagner les structures locales de transformation du bois	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un plan d'approvisionnement territorial Mettre en place des aides pour soutenir de nouveaux projets de transformation du bois et pour garantir un outillage qualitatif des scieries 	Service Dev Eco CCGAM	ONF, PNR, association des communes forestières
Long terme (prochain PCAET)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A1.2.3. Réduire l'empreinte carbone de la filière bois	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur l'optimisation du transport et de la transformation du bois 	Service Dev Eco CCGAM	Acteurs de la filière bois

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre de chaufferies bois développées sur le territoire	10	0,4 ETP (animation, mise en réseau, suivi des AMI, COT EnR et plan d'approvisionnement)	Projets de réseaux de chaleur (à définir) + plan d'approvisionnement territorial (30 k€) + aides (à définir)
Part de bois local dans les marchés d'approvisionnement de bois énergie	100%		



A1.3. Développer et valoriser les haies et l'agroforesterie



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Commission agricole

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A1.3.1. Relayer et amplifier les dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> Travailler en partenariat avec le département pour relayer et amplifier les dispositifs de gestion des haies existants Diffuser les résultats de l'étude menée par la DDT sur la valorisation des haies 	Commission agricole	Département, DDT, CA71
A1.3.2. Organiser des retours d'expérience et des visites d'exploitations	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les initiatives d'agroforesterie et de gestion des haies par ces retours d'expérience pour amplifier la dynamique 	Commission agricole	CA71, GIEE
A1.3.3. Faciliter la plantation, la gestion et la valorisation du bois de haies	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les agriculteurs qui souhaitent planter des haies dans le cadre du plan de relance et en dehors Contribuer à trouver des débouchés économiques pour les haies Promouvoir notamment l'utilisation de la plaquette forestière en litière des élevages laitiers, en substitution de la paille qui tend à manquer en période sèche 	CA71	Fédération de chasse, Etat, CUMA, SMBVAS, Département
A1.3.4. Réaliser un plan de gestion bocager	<ul style="list-style-type: none"> Déterminer le potentiel offert par les haies bocagères locales et définir une stratégie de gestion par la réalisation d'un plan de gestion bocager (lien avec la mesure A1.2.1.) 	Service Dev Eco CCGAM	CA71, Département, DDT (Services Environnement et Service Economie Agricole)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
kml de haies plantés durant le PCAET	450 kml	0,6 ETP (animation et suivi)	30 k€ (plan de gestion bocager)



III. Agriculture et forêt

A2. Adapter les modèles agricoles face au dérèglement du climat



Contexte

L'agriculture est à la source de 56% des émissions de GES du territoire, dont 93% sont des émissions non énergétiques (liés à la fermentation entérique des ruminants et l'utilisation d'intrants azotés et principalement). Le secteur doit ainsi se diriger vers des pratiques qui atténuent ses émissions, préservent les sols (maintien de la fertilité, séquestration de carbone, infiltration de l'eau) et l'adaptent au changement climatique (gestion de l'eau, changement de variétés et de pratiques).

Cet axe encourage les initiatives de bonne gestion de l'eau et encourage les expérimentations et collaborations pour adapter les pratiques agricoles aux enjeux climatiques.

2 actions	Impact
A2.1. Optimiser la gestion de l'eau	★★★
A2.2. Adapter les cultures et pratiques face aux changements climatiques	★★★



Opérations et politiques liées

Contrat territorial SMBVAS, Assises de l'eau, Label bas carbone, CAP'2ER, ClimAgri®, ABC Terre



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+++
Atténuation du changement climatique	+++
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	++
Energies renouvelables	



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Exploitations avec MAEC (en % de la SAU)	50% (30% en 2015)
Consommation d'eau du secteur agricole	En baisse (à définir)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur agricole	- 24 500 teq CO2
Consommation d'énergie du secteur	- 14 GWh



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Etudier l'impact environnemental des solutions de stockage d'eau (paysage, ressource en eau, milieux naturels, risques).
- Respecter les dispositions du SDAGE Loire Bretagne 2016-2021 en matière de retenue (orientation 7D) notamment veiller « à ce que les réserves de substitution soient des ouvrages étanches, déconnectés du milieu naturel aquatique et alimentés exclusivement par des prélèvements en période excédentaire qui se substituent à des prélèvements estivaux existants. »
- Les zones humides sont des milieux naturels menacés et socles de nombreux services écosystémiques, à ce titre, elles doivent être protégées et préservées. L'eau stockée dans ces milieux naturels ne doit pas être utilisée au détriment de ces milieux.
- Optimiser la gestion de l'eau afin de réduire sa consommation avant d'envisager l'augmentation des solutions de stockage.



A2.1. Optimiser la gestion de l'eau

Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A2.1.1. Poursuivre les aides financières départementales proposées pour l'amélioration de la gestion de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les aides départementales existantes et garantir la diffusion par la CA71 et la commission agricole 	Département	CA71, commission agricole
A2.1.2. Développer des solutions de baisse des prélèvements d'eau et de stock d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Décliner localement les actions issues des Assises de l'eau en travaillant en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et en visant une gestion intégrée de l'eau Organiser des retours d'expériences, des événements permettant le dialogue comme des journées portes ouvertes Etudier les possibilités de stocker l'eau des crues pour faire du stockage saisonnier Veiller aux enjeux environnementaux et au respect de la législation dans les solutions de stockage d'eau Faire le lien avec les actions A1.3., A2.2., H2.1., H2.2. et EX1.2. 	CA71 et SMBVAS	PNR, DRAAF, DREAL, Département, Agence de l'eau, Région, commission agricole, GIEE
A2.1.3. Préserver les zones humides et ralentir l'évacuation des ruisseaux	<ul style="list-style-type: none"> Prendre en compte cette mesure dans l'élaboration du Contrat territorial entre le SMBVAS et l'Agence de l'eau Loire Bretagne 	SMBVAS	PNR, Agence de l'eau

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Etat du plan d'actions issu des Assises de l'eau	En cours de mise en œuvre

Moyens humains	Moyens financiers
 Missions ponctuelles (étude, élaboration de plans d'actions, organisation d'événements)	 Aides du département (à définir)



A2.2. Adapter les cultures et pratiques face aux changements climatiques



Niveau d'impact de l'action : ★★★



Pilote : Chambre d'Agriculture de Saône-et-Loire

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A2.2.1. Poursuivre et amplifier les travaux sur l'adaptation des semences, des cultures et des races de bovins au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail du GIEE et de la CA71 sur l'adaptation au changement climatique Faire connaître les variétés de plantes dans les prairies afin d'améliorer leur gestion (PNR) Identifier, encourager et suivre les expérimentations menées sur le territoire 	GIEE, CA71, PNR	Commission agricole
A2.2.2. Travailler sur l'alimentation des animaux d'élevage	<ul style="list-style-type: none"> Tendre vers l'autonomie alimentaire des élevages (énergétique et protéique) avec des aliments produits localement, adaptés aux conditions climatiques futures et moins impactant pour l'environnement Habituer les animaux à ces aliments dès le plus jeune âge 	CA71	GIEE
A2.2.3. Organiser des formations et des retours d'expérience sur les pratiques agricoles d'atténuation et d'adaptation au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> Faire intervenir des agriculteurs et spécialistes locaux et de territoires voisins, des groupes comme Patur'ajuste Organiser des visites d'exploitations Profiter de ces occasions pour faire remonter les besoins des agriculteurs locaux Mettre en place des ambassadeurs des établissements de formation agricoles 	CA71	Ferme de Jalogny, GIEE, commission agricole, coopératives, ANEFA, établissements de formation, GABSel
A2.2.4. Réaliser un atlas de la biodiversité intercommunal et le diffuser	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un inventaire des milieux et espèces présentes sur le territoire afin de mieux les connaître, les préserver et les valoriser Faire le lien avec le PLUi 	CCGAM	CA71, SHNA-OFAB, LPO, conservatoires, communes, DDT (Service Environnement)

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de retours d'expérience et de visites organisées	Au moins 4 par an
Nombre de participants à ces temps	100% des agriculteurs à au moins un événement
Avancement de l'atlas de la biodiversité	Réalisé et diffusé

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (animation et suivi)	30 k€ (atlas de la biodiversité)



III. Agriculture et forêt

A3. Diversifier les activités et la production agricoles locales



Contexte

L'un des impacts négatifs de la consommation de produits alimentaires provient des transports induits par leurs chaînes de transformation et de distribution. Le renforcement des circuits courts et la diversification de la production locale (développement du maraichage notamment) permettent de diminuer ces impacts et d'augmenter la résilience du territoire face à des chocs extérieurs.

La Communauté de communes est déjà engagée sur cette thématique avec la réalisation en cours d'un Plan Alimentaire Territorial (PAT), cet axe vise donc à conforter et renforcer les actions du PAT.

2 action	Impact
A3.1. Aider à la diversification de l'agriculture sur le territoire	★★
A3.2. Valoriser les agriculteurs et les métiers agricoles	★



Opérations et politiques liées

Plan Alimentaire Territorial, outil PARCEL



Bénéfices Climat - Air - Energie

 Adaptation au changement climatique	++
 Atténuation du changement climatique	+
 Réduction de la consommation d'énergie	+
 Amélioration de la qualité de l'air	
 Energies renouvelables	



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Part de la consommation locale dans l'alimentation du territoire	En augmentation (à définir)
Empreinte carbone du territoire liée à l'alimentation	En diminution (à définir)
Taille moyenne des exploitations	En baisse



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Attention à ne pas être en contradiction avec d'autres objectifs. Les installations maraichères n'étant pas les installations permettant de stocker le plus de carbone.



A3.1. Aider à la diversification de l'agriculture sur le territoire



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A3.1.1. Renforcer les moyens du PAT pour organiser les filières locales et la diversification de l'agriculture locale	<ul style="list-style-type: none"> Aider à développer de nouvelles diversifications sur le territoire (légumineuses, agroforesterie, maraichage) et accompagner les exploitants vers des signes de qualité comme HVE (Haute valeur environnementale) Recenser et fédérer les transformateurs du GAM et alentours Communiquer sur les produits et les outils de transformation manquants sur le territoire pour favoriser les installations Accompagner les producteurs vers de nouveaux réseaux de distributions (restaurations collectives, magasins de producteurs..) 	Service Dev Eco CCGAM	Terre de liens, PNR, CA71, GIEE, CERD, Bio Bourgogne, DRAAF
A3.1.2. Accompagner les agriculteurs qui se diversifient vers le tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner notamment les agriculteurs qui développent des séjours à la ferme, du woofing et qui souhaitent obtenir le label « Bienvenue à la ferme » 	Office de tourisme	CA71, commission agricole, GIEE, Bienvenue à la ferme
A3.1.3. Faciliter la reprise d'exploitation et limiter l'expansion des exploitations	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à l'inscription au RDI (Répertoire Départ Installation de la CA71) et au parrainage pour la reprise d'exploitation Etendre à la communauté de communes le recensement des exploitations à reprendre dans les 5 ans, créer un répertoire et accompagner les reprises 	CA71	CCGAM, commission agricole, SAFER

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A3.1.4. Installer des outils de transformation	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place une unité de transformation de produits locaux (1ère transformation de produits bruts : nettoyage, triage, découpe, surgélation, casserie d'œufs... et élaboration de plats préparés à partir de produits locaux brut : 2ème transformation) 	Service Dev Eco CCGAM	Cuisine centrale, territoires voisins, acteurs du monde agricole

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre de nouveaux projets de diversification et de transformation	A définir dans le cadre du PAT	0,4 ETP (animation, mise en réseau, accompagnement, communication)	Nouvelle unité de transformation (à définir)
Part des agriculteurs cédant leur exploitation inscrits au RDI	100%		



Niveau d'impact de l'action : ★

A3.2. Valoriser les agriculteurs et les métiers agricoles



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
A3.2.1. Poursuivre le travail visant à rendre attractifs les métiers agricoles aux jeunes, les soutenir en tant que jeunes actifs	<ul style="list-style-type: none"> Relayer la communication du Ministère de l'Agriculture à venir dès l'année 2022 Communiquer dans les supports de la communauté de communes 	Services Dev Eco et Com CCGAM	Ministère de l'agriculture, CA71, commission agricole, établissements de formation locaux
A3.2.2. Communiquer auprès du grand public et des personnes vulnérables	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les agriculteurs volontaires pour organiser des visites de leur exploitation, à destination du grand public et plus particulièrement des enfants dans les écoles Participer à des manifestations pour communiquer auprès du grand public Sensibiliser le grand-public à la consommation de produits de qualité (santé, environnement) 	Commission agricole	CA71, Service Education Jeunesse CCGAM, établissements scolaires, GIEE, CPIE Pays de Bourgogne, association les ateliers nomades
A3.2.3. Promouvoir les actions du territoire et lier des partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Développer de nouveaux outils et méthodes avec des partenaires publics ou privés de recherche, favoriser l'innovation Coopérer avec les territoires voisins 	Commission agricole	Cuisine centrale

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de visites de fermes organisées dans les écoles	Au moins 1 par école et par an

Moyens humains	Moyens financiers
<p>0,2 ETP (communication, animation et suivi)</p>	



IV. Economie locale et consommation



PLAN 
CLIMAT
Grand **Autunois** Morvan



IV. Economie locale et consommation

E1. Faire des acteurs économiques des acteurs clé de la transition énergétique



Contexte

Les acteurs économiques constituent un levier important pour la réussite du Plan Climat. Les activités industrielles et tertiaires représentent en effet 18% de la consommation d'énergie et 7% des émissions de gaz à effet de serre du territoire, elles induisent également des transports qui sont à la source de consommation et d'émissions de gaz à effet de serre et de polluants.

Cette axe vise à mobiliser tous ces acteurs économiques (industries, commerçants, artisans, entreprises divers...) dans le cadre du Plan Climat et à faciliter leur passage à l'action.



Opérations et politiques liées

Accompagnements de la CCI (environnement.bfc.cci.fr), PLUi



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	+
	Atténuation du changement climatique	++
	Réduction de la consommation d'énergie	++
	Amélioration de la qualité de l'air	+
	Energies renouvelables	+

3 actions	Impact
E1.1. Engager des démarches climat-énergie chez les acteurs économiques locaux	★★
E1.2. Créer de nouveaux emplois dans les filières d'avenir	★
E1.3. Développer l'écotourisme	★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Consommation d'énergie du secteur industriel	- 18 GWh pour l'industrie
Consommation d'énergie du secteur tertiaire	- 15 GWh pour le tertiaire
Emissions de gaz à effet de serre de l'industrie	- 3 700 teqCO2 pour l'industrie
Emissions de gaz à effet de serre du tertiaire	- 4 800 teq CO2 pour le tertiaire
Surface tertiaire rénovée (DPE A ou B, BBC)	23%
Surface tertiaire aujourd'hui chauffée au fioul passant à un mode décarboné	75%



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Dimensionner l'offre touristique en cohérence avec les ressources en eau et leur disponibilité saisonnière ainsi qu'avec les capacités des réseaux d'assainissement.
- Adapter la gestion des déchets lors des périodes de fortes affluences.



E1.1. Engager des démarches climat-énergie chez les acteurs économiques locaux (1/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E1.1.1. Faire connaître les certifications, normes, accompagnements, aides et appels à projets existants aux entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail de communication et de phoning de la CCI, à destination des entreprises du tertiaire et des industries Assurer un relais de ces informations par la CCGAM, notamment en renvoyant vers le site environnement.bfc.cci.fr à partir du site de la CCGAM 	CCI	Service Dev Eco CCGAM, ADEME, Région, CMA
E1.1.2. Travailler avec les entreprises locales pour convertir leur modèle économique vers plus d'économie de fonctionnalité	<ul style="list-style-type: none"> Proposer des accompagnements pour développer l'économie de fonctionnalité 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, AER Bourgogne-Franche-Comté, ADEME

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E1.1.3. Réaliser un concours d'économie d'énergie entre les entreprises à l'échelle du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser ce concours sur le modèle de CUBE 2020, à l'image des défis famille à énergie positive et Watty pour les particuliers Faire des groupes par zone d'activité ou par pôle pour motiver collectivement les entreprises 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, CMA, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre d'entreprises accompagnées par la CCI	280 entreprises
Nombre de concours	Au moins 1

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP CCGAM (animation et suivi, lien avec les acteurs économiques) + 1 ETP CCI (accompagnement)	10 k€/an (animation, événements et communication)



E1.1. Engager des démarches climat-énergie chez les acteurs économiques locaux (2/2)



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E1.1.4. Renforcer le lien entre la CCGAM et les entreprises du territoire et travailler de façon régulière sur les sujets environnementaux	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer les besoins des entreprises par des réunions régulières, en termes d'appui technique, d'informations... Organiser des temps de sensibilisation, de réflexion, de partage autour des sujets environnementaux : énergie, mobilité et logistique, climat... Planifier des interventions de la CCI 	Service Dev Eco CCGAM	Association des Entreprises de l'Autunois, autres associations d'entreprises du territoire, CCI
E1.1.5. Renforcer le lien entre la CCGAM, les artisans et les commerçants et proposer des accompagnements adaptés (déchets, énergie, climat)	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer les artisans et commerçants dans leurs projets, faciliter le travail collaboratif dans le cadre de la compétence développement économique de la CCGAM Amplifier l'action commerçants éco-responsables de la CCI par la mise en place d'une convention cadre entre la CCGAM et la CCI 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, CMA, AMDF
E1.1.6. Communiquer sur les acteurs économiques exemplaires pour valoriser leurs actions et en faire des ambassadeurs	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les acteurs économiques exemplaires en communiquant sur leurs actions via divers médias, en profiter pour déconstruire le greenwashing en parallèle Créer un réseau d'ambassadeurs engagés qui se font les relais des démarches d'amélioration existantes 	Service Dev Eco CCGAM	CCI, CMA
E1.1.7. Réduire l'éclairage des zones commerciales par l'installation de capteurs de présence	<ul style="list-style-type: none"> Travailler avec les zones commerciales pour réduire l'éclairage et sensibiliser les citoyens 	Service Dev Eco CCGAM	PNR

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de réunions entre la CCGAM et les entreprises	Au moins 4 par an
Nombre d'entreprises ambassadrices	100 entreprises

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP CCGAM (animation et suivi, lien avec les acteurs économiques) + 1 ETP CCI (accompagnement)	10 k€/an (animation, événements et communication)



E1.2. Créer de nouveaux emplois dans les filières d'avenir

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E1.2.1. Privilégier l'installation de petits artisans dans les zones d'activité et limiter le développement des grandes surfaces	<ul style="list-style-type: none"> Inscrire des critères dans le PLUi 	Service Dev Eco et Urbanisme CCGAM	
Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E1.2.2. Développer de l'emploi autour de projets responsables en cohérence avec les outils de réinsertion locaux	<ul style="list-style-type: none"> Lancer des projets de réinsertion locale vers des emplois à impact sociaux-environnementaux positifs 	Service Dev Eco CCGAM	CIAS, MobiGAM

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de personnes accompagnées à la réinsertion	30 personnes

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (accompagnement à la réinsertion)	



E1.3. Développer l'écotourisme

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Office de tourisme

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E1.3.1. Renforcer les liens entre CCI et l'office de tourisme	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les acteurs touristiques locaux dans l'obtention de labels environnementaux et communiquer sur ces labels Les inciter à mettre en place des mesures de réduction des consommations d'énergie 	CCI	Office de tourisme
E1.3.2. Développer le tourisme à vélo	<ul style="list-style-type: none"> Travailler sur l'offre de location de vélos et sur l'aménagement de voies vertes, en cohérence avec la réalisation du schéma directeur cyclable intercommunal 	Office de tourisme, CCGAM	
E1.3.3. Développer l'offre d'hébergement insolite	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser le territoire comme destination écotouristique par le développement d'hébergements insolites 	Office de tourisme	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Fréquentation des dispositifs d'écotourisme	En hausse (à définir)

Moyens humains	Moyens financiers
0,4 ETP	



IV. Economie locale et consommation

E2. Développer l'économie circulaire et la réduction des déchets



Contexte

Réduire notre production de déchets au quotidien constitue un levier de réduction des émissions de gaz à effet de serre et des impacts environnementaux de manière plus globale. C'est aussi un levier important d'économies pour la collectivité qui doit collecter et traiter l'ensemble des déchets produits.

Moins d'emballages (éco-conception, achat en vrac), plus de partage, de réutilisation, de réparation et de recyclage : les pistes d'actions sont variées et concernent tous les acteurs du territoire : du producteur au consommateur. Elles peuvent également s'appuyer sur des acteurs déjà investis comme le SMEVOM et l'ambassadeur du tri.



Opérations et politiques liées

Projet de territoire du SMEVOM

4 actions	Impact
E2.1. Renforcer la communication et la sensibilisation autour des déchets	★
E2.2. Faciliter le prêt, la réutilisation et la réparation	★★
E2.3. Donner une seconde vie aux déchets organiques	★
E2.4. Contribuer à réduire les emballages	★



Bénéfices Climat - Air - Energie



Adaptation au changement climatique



Atténuation du changement climatique ++



Réduction de la consommation d'énergie ++



Amélioration de la qualité de l'air +



Energies renouvelables



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Quantité d'ordures ménagères collectées	En baisse (à définir avec le SMEVOM)
Quantité de déchets collectés totaux	En baisse (à définir avec le SMEVOM)
Emissions de gaz à effet de serre du secteur des déchets	- 500 teqCO2



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- L'aménagement de composteurs collectifs devra tenir compte des risques de pollution de l'eau et des milieux naturels générés par les effluents du compost.
- Mener une réflexion sur la gestion des déchets compostables à l'échelle de la collectivité
- Sensibiliser sur l'utilisation correcte des matériaux dits « compostables » qui ne peuvent pas être dégradés dans des composteurs individuels.



E2.1. Renforcer la communication et la sensibilisation autour des déchets (1/2)

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E2.1.1. Faire des stands de sensibilisation lors des événements locaux, sur les marchés	<ul style="list-style-type: none"> Profiter des événements locaux pour sensibiliser les habitants et faire connaître les actions menées par la collectivité 	Service Déchets CCGAM	SMEVOM, ambassadeur du tri
E2.1.2. Réaliser des ateliers et des challenges à l'échelle de la communauté de communes pour réduire les déchets	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des défis zéro déchet avec les habitants volontaires du territoire, sur la durée (6 mois, 1 an...) Ponctuer ces défis d'ateliers ouverts au grand public pour faire connaître la démarche et transmettre les bonnes pratiques 	Service Déchets CCGAM	SMEVOM, ambassadeur du tri
E2.1.3. Organiser des opérations de ramassage des déchets sauvages dans les communes	<ul style="list-style-type: none"> Organiser à intervalle régulier des opérations de ramassage des déchets dans les communes de la CCGAM En profiter pour sensibiliser sur les enjeux autour des déchets 	Service Déchets CCGAM, communes	Conseil des jeunes citoyens, fondation Surfrider, Leclerc
E2.1.4. Créer une page sur le site internet de la CCGAM indiquant la quantité de déchets générés, les coûts de gestion et traitement associés et l'évolution des taxes à venir	<ul style="list-style-type: none"> Créer une page dédiée sur le site internet de la CCGAM, donnant en temps réel une approximation de la quantité de déchets générée sur le territoire par type (compteur) Y ajouter des informations sur les coûts complets de gestion et traitement des déchets associés, ainsi que sur l'évolution des taxes à venir pour sensibiliser la population Communiquer également sur l'extension des consignes de tri d'emballages à venir Faire connaître cette page internet, communiquer dessus via divers médias 	Services Déchets et Com CCGAM	SMEVOM

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre d'habitants sensibilisés	18 000 habitants
Nombre de défis organisés	1 défi annuel
Nombre d'opérations de ramassage des déchets organisés	Au moins 2 opérations annuelles sur plusieurs communes à la fois

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP (animation et suivi)	10 k€ / an (animation, événements, communication)



E2.1. Renforcer la communication et la sensibilisation autour des déchets (2/2)

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E2.1.5. Organiser des visites de sensibilisation (notamment des élèves) dans la prochaine centrale de tri-compostage d'Autun, sur des sites d'enfouissement, de traitement...	<ul style="list-style-type: none"> Organiser dans un premier temps des visites du centre de tri de Digoin (la collectivité prend en charge le transport et le SMEVOM la visite pour les écoles) 	Services Déchet et Education Jeunesse CCGAM, communes	SMEVOM
E2.1.6. Communiquer sur l'indice de réparabilité mis en place depuis 2021	<ul style="list-style-type: none"> Informers la population sur le fonctionnement et l'utilité de l'indice de réparabilité afin de les inciter à consommer de manière plus responsable 	Services Déchets et Com CCGAM	
E2.1.7. Communiquer sur des recettes de cuisine simples et zéro déchet	<ul style="list-style-type: none"> Proposer aux habitants des recettes de cuisine simples, à base de produits locaux et zéro déchet en impliquant les acteurs locaux Les communiquer via une page internet dédiée ou orienter vers le site d'une structure existante 	Services Déchets et Com CCGAM	Associations et restaurateurs locaux

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de visites de sensibilisation organisées	Au moins 1 par établissement scolaire

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP (animation et suivi)	10 k€ / an (animation, événements, communication)



E2.2. Faciliter le prêt, la réutilisation et la réparation



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur 	Partenaires 
E2.2.1. Installer des boîtes à dons sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un AMI auprès des communes de la CCGAM pour mailler le territoire de boîtes à dons, sur le même principe que les boîtes à livres 	Service Dev Eco CCGAM	Communes
Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur 	Partenaires 
E2.2.2. Créer des bricothèques	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place des bricothèques (plateformes de location/troc/prêt de matériel ou d'outillage entre particuliers) dans des lieux stratégiques du territoire 	Service Dev Eco CCGAM	Réparable!, Ateliers nomades, tiers-lieux
E2.2.3. Mettre en place des Repair Cafés dans les Emmaüs d'Etang-sur-Arroux et Autun		Service Dev Eco CCGAM	Emmaüs, CMA
E2.2.4. Mettre en place une camionnette itinérante de réparation sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Lancer cette camionnette itinérante sur le modèle du bibliobus La faire parcourir les communes du territoire avec des durées d'installation variable et des journées communales à thème « Apportez vos appareils à réparer » 	Service Dev Eco CCGAM	Réparable!, Ateliers nomades, CMA
E2.2.5. Soutenir les filières de l'occasion et de la réparation : friperies, ateliers de réparation, fablab...	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur l'existant en s'inscrivant dans les autres démarches de communication du PCAET, sur le guide de la réparation locale de la CMA et sur l'annuaire du département S'inspirer et travailler avec les acteurs locaux compétents 	Service Dev Eco CCGAM	Réparable!, commerces de dépôt-vente, château de la Fougerette (circuit écologie), CMA

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains 	Moyens financiers 
Nombre de boîte à dons installées	100 boîtes à dons		
Nombre de bricothèques/Repair Cafés	4	0,3 ETP (animation et suivi)	10 k€ (déploiement des boîtes à dons) + soutien aux dispositifs mis en place (à définir)
Etat de la camionnette itinérante de réparation	Opérationnelle		



Niveau d'impact de l'action : ★

E2.3. Donner une seconde vie aux déchets organiques



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E2.3.1. Développer les composts collectifs sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> Sensibiliser au compostage par le biais de l'ambassadeur du tri Proposer aux habitants du territoire pour trouver des volontaires 	Service Déchets CCGAM	Ambassadeur du tri
E2.3.2. Organiser des mises à disposition de broyeurs de déchets verts à destination des habitants	<ul style="list-style-type: none"> Louer des broyeurs de déchets verts par la collectivité auprès d'entreprises privés et organiser des mises à disposition collectives auprès des habitants Mener une concertation avec les communes du territoire pour trouver le modèle adapté 	Service Déchets CCGAM	Communes

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E2.3.3. Créer un dépôt de sciure de bois, de fumier pour les jardins		Service Déchets CCGAM	Communes
E2.3.4. Créer un dépôt de don de matériaux de fin de chantier et des zones de gratuité dans les déchetteries		Service Déchets CCGAM	Acteurs du BTP, SMEVOM

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de composts collectifs	A définir
Etat de la location de broyeurs	Opérationnelle
Nombre de dépôts et de zones de gratuité	A définir

Moyens humains	Moyens financiers
Ambassadeur du tri + missions ponctuelles pour la mise en place des dispositifs	



E2.4. Contribuer à réduire les emballages

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E2.4.1. Mener une réflexion sur le conditionnement local des aliments et sur les solutions alternatives	<ul style="list-style-type: none"> Engager des discussions avec les acteurs locaux impliqués dans le conditionnement d'aliments pour développer des solutions alternatives Développer un système de consigne pour les aliments du quotidien (lait, jus d'orange...) 	Service Dev Eco CCGAM	Abattoir d'Autun, Micropolymers
E2.4.2. Soutenir le développement du vrac	<ul style="list-style-type: none"> Accompagner les commerçants et enseignes qui se lancent dans le vrac Inciter les habitants à acheter en vrac (communication des bonnes pratiques et des commerces pratiquant le vrac) 	Service Dev Eco CCGAM	Région

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Etat du système de consigne	En cours d'expérimentation

Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation et suivi)	



IV. Economie locale et consommation

E3. Relocaliser l'alimentation et la consommation de biens



Contexte

Nos modes de consommation ont des impacts indirects sur l'environnement et nos émissions de gaz à effet de serre. Ils proviennent de la fabrication des produits que nous achetons, de leur transport, de leur fin de vie... Cet axe vise à réduire ces impacts en encourageant une consommation et une alimentation plus sobres, responsables et locales.



Opérations et politiques liées

Morvan Drive, Achetez en Autunois, PAT

3 actions	Impact
E3.1. Développer des dispositifs de distribution de produits locaux	★
E3.2. Inciter à l'achat de produits locaux et écologiques	★
E3.3. Rendre les habitants acteurs de leur alimentation	★



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Empreinte carbone des habitants	En baisse



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Inciter la population a une consommation responsable de ressources alimentaires mais également d'autres produits du quotidien.
- Sensibiliser dans les jardins collectifs à la mise en place de parcelles de compostage, de méthode de cultures biologiques, de gestion économe de l'eau...



E3.1. Développer des dispositifs de distribution de produits locaux



Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur 	Partenaires 
E3.1.1. Développer un magasin de producteurs locaux à Autun	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail du PAT 	Service Dev Eco CCGAM	Chambre d'agriculture
E3.1.2. Modifier l'organisation des marchés de producteurs locaux pour faciliter la venue des habitants du territoire	<ul style="list-style-type: none"> Concerter les producteurs pour faire correspondre les horaires de marché avec les sorties du travail (soir) ou les week-end 	Service Dev Eco CCGAM	Communes
E3.1.3. Développer la vente de produits locaux en ligne avec des points de distribution de proximité	<ul style="list-style-type: none"> Etendre Morvan Drive, développer "Achetez en Autunois« ou créer un système similaire avec des points de dépôt dans les communes et un système de commande facilité 	Service Dev Eco CCGAM	Morvan Drive, Achetez en Autunois, communes, producteurs locaux
E3.1.4. Créer un système de distribution itinérante de produits locaux	<ul style="list-style-type: none"> Sur le modèle des camions de boulangers, mettre en place des tournées hebdomadaires de livraison de paniers de légumes, de fruits du jardin d'insertion 	Service Dev Eco CCGAM	Jardin d'insertion
E3.1.5. Communiquer sur les AMAP et soutenir leur développement	<ul style="list-style-type: none"> Faire connaître les AMAP existantes du territoire et communiquer sur les nouvelles en formation 	Service Dev Eco CCGAM	AMAPs

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains 	Moyens financiers 
Indicateurs de suivi du PAT	A définir dans le cadre du PAT	1 ETP (animation et suivi pour les actions E3.1., 2. et 3.)	



Niveau d'impact de l'action : ★

E3.2. Inciter à l'achat de produits locaux et écologiques



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E3.2.1. Mettre en place une incitation financière pour l'achat de produits locaux, en vrac...	<ul style="list-style-type: none"> Inciter à une consommation locale et responsable en créant un système de fidélisation avec des points qui se cumulent et des avantages à la clé 	Service Dev Eco CCGAM	Producteurs et commerçants locaux
E3.2.2. Inciter à l'utilisation de produits locaux et aux circuits courts dans la restauration collective	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre le travail du PAT 	Service Dev Eco CCGAM	Restauration collective
E3.2.3. Mettre en place un label local dans la restauration privé "ici nous mangeons local"	<ul style="list-style-type: none"> Valoriser les restaurateurs s'approvisionnant en produits locaux par la mise en place d'un label 	Service Dev Eco CCGAM	Restaurateurs privés
E3.2.4. Mener une campagne de communication sur le thème de la consommation local	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en avant les avantages économiques et écologiques d'une consommation locale 	Services Dev Eco et Com CCGAM	

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E3.2.5. Agir sur la publicité locale	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser un Règlement Local de Publicité (RLP) pour limiter la surconsommation et inciter à une consommation responsable 	Service Dev Eco CCGAM	Communes

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Part d'approvisionnement local dans la restauration collective
Etat du RLP

A définir dans le cadre du PAT
Réalisé et effectif

Moyens humains



1 ETP (animation et suivi pour les actions E3.1., 2. et 3.)

Moyens financiers



Incitation financière (à définir)



E3.3. Rendre les habitants acteurs de leur alimentation

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
E3.3.1. Encourager les potagers collectifs et les jardins ouvriers, les faire connaître	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur les potagers collectifs et jardins ouvriers existants et veiller à leur maintien (quartier Saint Pantaléon) Evaluer la demande des habitants pour en créer de nouveaux 	Service Urbanisme et communes	
E3.3.2. Créer un atelier sur la création et l'entretien de vergers		Service Dev Eco CCGAM	Vergers conservatoires, Région, Association Mémoire Fruitière en Mesvrin, les Croqueurs de pomme, CPIE, PNR
E3.3.3. Créer des cours de cuisine dans les écoles	<ul style="list-style-type: none"> Eduquer les jeunes à l'alimentation durable et à l'écologie par le biais de ces cours de cuisine 	Service Education Jeunesse CCGAM et communes	Institut Marco Polo, centres sociaux, établissements scolaires
E3.3.4. Proposer plus de repas végétariens locaux dans la restauration tout en laissant le choix aux élèves de leurs menus	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à proposer le plus possible des produits locaux et non transformés pour ces repas végétariens 	Service Education Jeunesse CCGAM et communes	Etablissements scolaires et restauration

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Moyens humains

Moyens financiers

Nombre d'ateliers sur la création de vergers

1 par an



1 ETP (animation et suivi pour les actions E3.1., 2. et 3.)





V. Energies renouvelables



PLAN 
CLIMAT
Grand **Autunois** Morvan



V. Energies renouvelables

ENR1. Développer et encadrer l'essor des énergies renouvelables



Contexte

Le diagnostic du PCAET a mis en avant des potentiels de production d'énergie renouvelable significatifs sur le territoire : photovoltaïque (grandes toitures, parc au sol sur ancienne friche, toitures de particuliers), éolien, méthanisation... L'exploitation de ces gisements nécessite cependant un approfondissement de certains potentiels, un cadre de développement clair et partagé ainsi que des incitations et accompagnements. C'est l'objectif des actions de cet axe.



Opérations et politiques liées

S3REnR, SRADDET, Schéma régional biomasse, charte de l'agrivoltaïsme



Bénéfices Climat - Air - Energie

	Adaptation au changement climatique	
	Atténuation du changement climatique	+
	Réduction de la consommation d'énergie	
	Amélioration de la qualité de l'air	
	Energies renouvelables	+++

2 actions	Impact
ENR1.1. Développer le solaire photovoltaïque sur grande toiture et l'agrivoltaïsme	★★
ENR1.2. Favoriser les projets locaux de production d'énergie renouvelable	★★



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Production de solaire photovoltaïque	33 GWh/an (environ 170 000 m2)
Production d'énergie renouvelable à partir de la méthanisation	8 GWh/an (1 méthaniseur)
Production d'électricité à partir de l'éolien	42 GWh/an (8 éoliennes)



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Le photovoltaïque au sol devra être développé uniquement sur des secteurs à faible valeur concurrentielle (parcelles agricoles à faible valeur agronomique, site et sol pollués etc.).
- Les projets photovoltaïques en milieux agricoles devront inclure une concertation en amont avec les exploitants et propriétaires afin de définir une stratégie pertinente tant agricole qu'énergétique.
- Sur les toits, un cadre paysager devra être défini (par exemple : installation sur des pans non visibles depuis la voie publique, installation sur des toitures ne présentant pas d'éléments architecturaux de type verrière, lucarnes etc.)



ENR1.1. Développer le solaire photovoltaïque sur grande toiture et l'agrivoltaïsme

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
ENR1.1.1. Sensibiliser les agriculteurs à l'installation de photovoltaïque sur grande toiture	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des retours d'expérience sur le sujet, notamment afin d'identifier les entreprises fiables et les bonnes pratiques Communiquer sur les aides existantes et étudier la possibilité d'une subvention CCGAM 	Commission agricole	CCGAM, CA71, PNR
ENR1.1.2. Etudier les possibilités d'installation de photovoltaïque sur grande toiture agricole	<ul style="list-style-type: none"> Faire une cartographie des postes sources et inviter les exploitations proches de ces postes à réaliser des installations avec raccordement au réseau Evaluer également les possibilités d'installations avec autoconsommation collective et mutualisation des coûts Encourager les agriculteurs à faire remonter leur difficulté pour lever les freins Identifier les sites propices (dans le cadre du PLUi / PADD) 	Service Dev Eco CCGAM	CA71, commission agricole, SYDESL, Enedis, RTE, Jeunes Agriculteurs
ENR1.1.3. Réaliser des retours d'expérience sur l'agrivoltaïsme	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des retours d'expérience sur des projets d'agrivoltaïsme (exemple : projet Saint Yan avec ovins) pour mieux comprendre les possibilités et les enjeux Travailler avec la CA71 sur les modèles possibles de développement (notamment lors des transmissions des exploitations) 	Commission agricole	CA71, SYDESL, Enedis, PNR, CDPENAF

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Evaluation du potentiel sur grande toiture et communication auprès des agriculteurs	Réalisées

Moyens humains	Moyens financiers
0,4 ETP (animation et suivi)	5 k€ (cartographie et étude de potentiel)



ENR1.2. Favoriser les projets locaux de production d'énergie renouvelable

Niveau d'impact de l'action : ★★

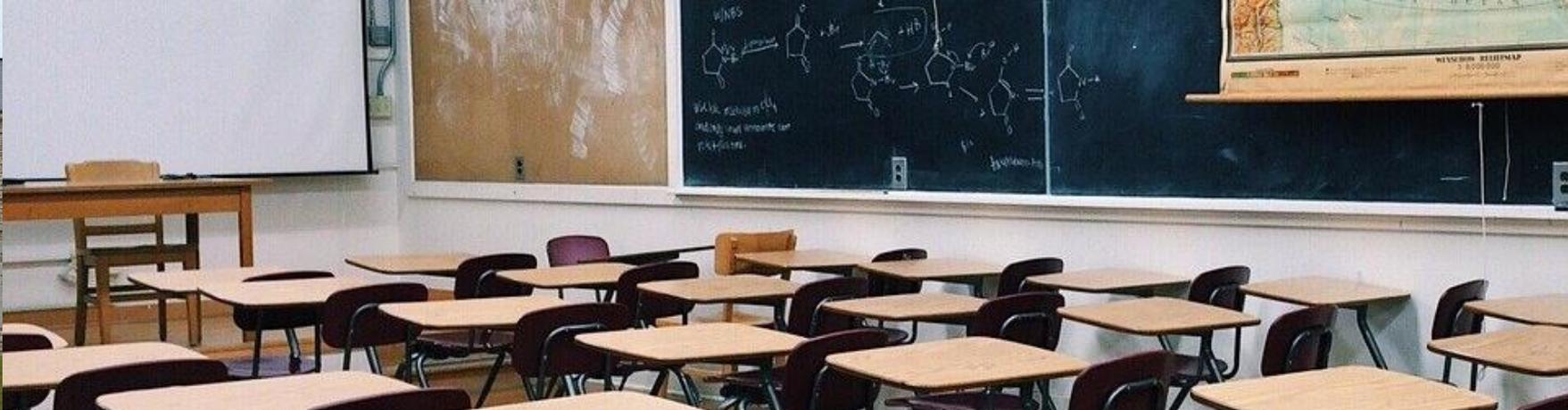


Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
ENR1.2.1. Recenser les friches disponibles pour l'installation de parcs photovoltaïques	<ul style="list-style-type: none"> Veiller à préserver la biodiversité lorsqu'elle s'est installée sur les friches Proposer des visites sur des projets de photovoltaïque au sol hors de la CCGAM (exemple du Lycée de Charolles avec un essai de PV au sol avec mesure des impacts environnementaux) 	Service Dev Eco CCGAM	PNR
ENR1.2.2. Cadrer le développement de l'éolien	<ul style="list-style-type: none"> Organiser une concertation avec les élus de l'ensemble des communes du territoire pour définir la politique communautaire vis-à-vis de l'éolien (zones de développement, conditions, fiscalité) Envisager ce type de concertation pour d'autres grandes installations d'énergies renouvelables (parcs solaires photovoltaïque au sol par exemple) 	Service Urbanisme CCGAM	PNR
Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
ENR1.2.3. Evaluer le gisement méthanisable et l'intérêt de potentiels projets	<ul style="list-style-type: none"> Recenser les agriculteurs volontaires pour lancer des projets de méthaniseurs Evaluer ensuite les ressources valorisables, le potentiel de production et la viabilité de potentiels projets 	Commission agricole et CCGAM	CA71, agriculteurs volontaires, GRDF

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Avancement du recensement et de l'étude de gisement	Réalisé et projets en cours sur les friches identifiées
Etat du cadre de développement de l'éolien	Défini et partagé par l'ensemble des communes du territoire

Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (animation et suivi)	5 k€ (étude de potentiel)



VI. Exemplarité des collectivités



PLAN CLIMAT 
Grand **Autunois** Morvan



VI. Exemplarité des collectivités

EX1. Rendre les collectivités exemplaires



Contexte

Afin d'entraîner l'ensemble des acteurs du territoire avec elle, il est essentiel que la Communauté de communes soit exemplaire sur les différents axes du PCAET. Elle peut ainsi agir sur le bâti public, l'aménagement du territoire, la mobilité des agents et élus, la production d'énergie renouvelables ou encore les finances. L'un des prérequis à tout cela est que les agents et élus de la collectivité soient sensibilisés et formés en profondeur aux enjeux du PCAET.



Opérations et politiques liées

Appels à projets, appels à manifestation d'intérêt, plan de relance...

5 actions	Impact
EX1.1. Former les élus et les agents de la collectivité aux enjeux énergie-climat et aux bonnes pratiques	★★
EX1.2. Rénover et réaménager les bâtiments et espaces publics	★★
EX1.3. Agir sur le parc de véhicules et sur la mobilité des agents	★
EX1.4. Lancer des projets de production d'énergie renouvelable	★★
EX1.5. Agir sur la commande publique et le budget	★



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	++
Réduction de la consommation d'énergie	++
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	++



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Consommation d'énergie de l'intercommunalité et des communes	En baisse (à définir)
Emissions de gaz à effet de serre de l'intercommunalité et des communes	En baisse (à définir)
Production d'énergie renouvelable des collectivités	En hausse (à définir)
Budget neutre ou contribuant positivement au PCAET	100%



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Ne pas cloisonner la formation des élus et des agents de la collectivité aux enjeux énergie-climat mais l'entendre également aux autres thématiques environnementales (biodiversité, paysage, ressources du territoire etc.).
- Lors de la mise en place de panneaux solaires sur les toits, un cadre paysager devra être défini (par exemple : installation sur des pans non visible depuis la voie publique, installation sur des toitures ne présentant pas d'éléments architecturaux de type verrière, lucarnes etc.).



EX1.1. Former les élus et les agents de la collectivité aux enjeux énergie-climat et aux bonnes pratiques



Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.1.1. Réaliser une formation aux élus et agents du territoire sur les enjeux du PCAET	<ul style="list-style-type: none"> Faire intervenir les associations locales compétentes sur ces sujets Organiser une Fresque du Climat avec tous les élus et agents du territoire ainsi que des animations complémentaires 	CCGAM	Communes, associations locales, la Fresque du Climat, Ateliers Nomades, CPIE de Collonge-la-Madeleine, l'escargot voyageur, l'Esprit du lieu, ADEME, Shifters
EX1.1.2. Former l'ensemble des agents et élus à la sobriété énergétique et appliquer la réglementation	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une formation à la sobriété énergétique et faciliter sa mise en œuvre (équipements adaptés, affiches indicatives...) Appliquer la réglementation pour la consigne de température de 19°C dans les locaux communaux (R 241 - 26 du code de l'énergie) 	CCGAM	Communes, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Agents et élus formés aux enjeux du PCAET et à la sobriété énergétique	100% des agents et élus	Missions ponctuelles	



EX1.2. Rénover et réaménager les bâtiments et espaces publics

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.2.1. Rénover les bâtiments publics et changer les modes de chauffage carbonés	<ul style="list-style-type: none"> Effectuer un diagnostic énergétique de l'ensemble des bâtiments et suivre leur consommation Lancer un plan de rénovation et de changement des chauffages carbonés vers des pompes à chaleur géothermiques / chaufferies bois : s'aligner avec le décret tertiaire 	Service urbanisme CCGAM	ATD71, CAUE, communes, COFOR
EX1.2.2. Mettre en place des équipements d'économie d'eau	<ul style="list-style-type: none"> Installer des économiseurs d'eau dans tous les ERP Détecter les fuites d'eau et les réparer 	Service urbanisme CCGAM	Communes
EX1.2.3. Appliquer la charte de l'éclairage public (PNR du Morvan) dans toutes les communes	<ul style="list-style-type: none"> Contribuer à atteindre le label « Réserve Internationale de ciel étoilé » Adapter les mesures à chaque commune et les étendre aux communes hors PNR 	Service urbanisme CCGAM	PNR, communes, SYDESL

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.2.4. Installer des toilettes sèches éducatives dans les écoles et ERP	<ul style="list-style-type: none"> Choisir quelques écoles/ERP où installer des toilettes sèches afin de réduire les consommations d'eau et sensibiliser les élèves/la population Etendre les installations progressivement et en fonction des retours d'expérience 	Service Education Jeunesse CCGAM	Communes, rectorat
EX1.2.5. Réaménager les cours d'école avec plus de végétation	<ul style="list-style-type: none"> Mobiliser les écoles sur des projets de cours d'écoles résilientes, en lien avec l'ANRU et le projet d'éco-collèges du département Cela permet également de limiter les îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité 	Service Education Jeunesse CCGAM	ANRU, Département, communes

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Etat du plan de rénovation
Application de la charte de l'éclairage public

Etabli et en cours de mise en œuvre
Dans 100% des communes

Moyens humains

1 ETP
(CEP de l'ATD71 existant à renforcer)

Moyens financiers

3 M€ / an
(rénovation + changement chauffage + équipements divers + végétalisation)



EX1.3. Agir sur le parc de véhicules et sur la mobilité des agents et élus

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.3.1. Organiser le télétravail au sein des collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser une politique de télétravail en tirant parti de l'expérience acquise lors la crise sanitaire et des retours des agents et élus 	Service RH CCGAM	Communes
EX1.3.2. Former les agents et élus à l'écoconduite	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des formations à l'éco-conduite régulières ainsi que des remises à niveau Evaluer les gains à la consommation permis par ces formations 	Service RH CCGAM	Auto-écoles ou organismes spécialisés, communes
EX1.3.3. Faciliter la pratique du covoiturage en interne	<ul style="list-style-type: none"> Formaliser une procédure pour faciliter le covoiturage entre agents et élus pour les déplacements domicile-travail, les réunions et les déplacements professionnels Diffuser cette procédure à l'ensemble des communes 	Service RH CCGAM	Communes

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.3.4. Renouveler progressivement la flotte de véhicule de l'intercommunalité (patrimoine et compétences)	<ul style="list-style-type: none"> Renouveler progressivement la flotte de véhicules de la collectivité (véhicules de service/fonction, déchets, transports en commun...) par des véhicules bas carbone (électrique, bioGNV, hydrogène...) 	Services techniques et transport CCGAM	Transdev

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Part d'élus et agents formés à l'écoconduite	100%
Niveau de pratique du covoiturage et du télétravail dans les collectivités	Courante et en augmentation

Moyens humains	Moyens financiers
0,2 ETP (procédures covoiturage et télétravail, formation écoconduite, suivi et renouvellement du parc)	Formation écoconduite (entre 100 et 500 €/agent en fonction du format) + renouvellement des véhicules



EX1.4. Développer des projets de production d'énergie renouvelable

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.4.1. Développer des réseaux de chaleur communaux avec chaufferies au bois	<ul style="list-style-type: none"> Identifier le potentiel de création de réseaux de chaleur communaux alimentés par des chaufferies bois du territoire Lancer des projets sur les communes volontaires et présentant un potentiel intéressant (en lien avec la mesure A1.2.1.) Veiller à une alimentation locale et durable en bois (plaquettes forestières ou plaquettes bocagères, en lien avec les actions A1.2. et A1.3.) 	Services Urbanisme et Dev Eco CCGAM	SYDESL, PNR, communes, ADEME
EX1.4.2. Lancer des projets de photovoltaïque sur grandes toitures et ombrières	<ul style="list-style-type: none"> Lancer un appel à manifestation d'intérêt pour réaliser des projets pilotes de solaire photovoltaïque sur des toitures et parkings des collectivités 	Services Urbanisme et Dev Eco CCGAM	SYDESL, PNR, communes, ADEME

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre de réseaux de chaleur communaux avec chaufferie bois	A définir en fonction des potentiels
Nombre d'ombrières solaires/grandes toitures photovoltaïques	Au moins 1 de chaque

Moyens humains	Moyens financiers
Missions ponctuelles (identification des potentiels, des communes volontaires, rédaction des AMI, suivi des projets)	Environ 100 k€ par projet de photovoltaïque + réseaux de chaleur (à définir)



EX1.5. Agir sur la commande publique et le budget

Niveau d'impact de l'action : ★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.5.1. Ajouter/renforcer le poids des critères environnementaux dans les marchés publics et subventions accordés par les collectivités	<ul style="list-style-type: none"> Favoriser les entreprises locales et engagées pour l'environnement Privilégier notamment l'usage de biomatériaux pour les rénovations et constructions des collectivités (exemple du futur musée) et communiquer sur les réalisations 	CCGAM	Communes
EX1.5.2. Mener une veille active sur les outils de financement	<ul style="list-style-type: none"> Réaliser une veille sur les outils permettant de renforcer la mise en œuvre du PCAET Solliciter les aides et dispositifs d'accompagnements existants (appels à projets, appels à manifestations d'intérêt, subventions...) : https://aides-territoires.beta.gouv.fr/ 	CCGAM	Communes, DDT, ADEME
EX1.5.3. Flécher les revenus issus des énergies renouvelables et des économies d'énergie vers le PCAET	<ul style="list-style-type: none"> Développer de nouveaux modèles de financement pour la politique air énergie climat de l'intercommunalité : faire en sorte que les gains économiques réalisés grâce aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables soient réinvestis dans la mise en œuvre du PCAET 	CCGAM	Communes

Moyen terme (2025-2027)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
EX1.5.4. Mettre en œuvre une démarche de budgétisation environnementale	<ul style="list-style-type: none"> Evaluer l'impact des dépenses et recettes de la collectivité sur l'environnement (climat, pollution, biodiversité) dans l'objectif de supprimer les dépenses et recettes à impact négatif et maximiser celles à impact positif 	CCGAM	Communes

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Part des marchés publics, achats, subventions intégrant des critères environnementaux	100%
Etat de la budgétisation environnementale	Opérationnelle et réalisée chaque année

Moyens humains	Moyens financiers
0,4 ETP (veille et réponse aux appels à projets, recherche de partenariat, analyse de budget)	

PARTICIPEZ A UNE
RENCONTRE CITOYENNE
SUR LE CLIMAT
DANS VOTRE TERRITOIRE



VII. Culture commune et mobilisation des acteurs



PLAN CLIMAT 
Grand **Autunois** Morvan



VII. Culture commune et mobilisation des acteurs

C1. Mobiliser l'ensemble des acteurs locaux



Contexte

Pour contribuer à la réussite du PCAET, la sensibilisation et la mobilisation des citoyens et acteurs locaux est essentiel. Cela passe par du partage d'expériences et de bonnes pratiques, par une communication volontaire, par l'organisation d'événements et d'animations, l'utilisation d'instances de concertation et d'échanges dédiées...



Opérations et politiques liées

2 actions	Impact
C1.1. Animer le territoire, sensibiliser et communiquer sur les enjeux et les bonnes pratiques	★★
C1.2. Renforcer le lien avec les habitants dans la mise en œuvre du Plan Climat	★★



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
Nombre de citoyens impliqués dans le PCAET	Au moins 100
Empreinte carbone des habitants	En baisse



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

- Sensibiliser les citoyens et les acteurs locaux aux autres thématiques environnementales (biodiversité, paysage, ressources du territoire...).



C1.1. Animer le territoire, sensibiliser et communiquer les enjeux et les bonnes pratiques (1/2)

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
C1.1.1. Créer un réseau de personnes ayant sauté le pas de la rénovation, des énergies renouvelables, pour partager leur expérience	<ul style="list-style-type: none"> Organiser des visites chez les personnes volontaires, des rencontres. Afin de juger en amont de la pertinence de ces visites, réaliser une évaluation d'expert ou passer par un système de questionnaire Pour chaque projet réalisé, rédiger une fiche type référencée dans une cartographie : sorte de mode d'emploi pour les personnes voulant changer leur mode de chauffage/installer des EnR/rénover leur logement. Mettre en avant les gains environnementaux et financiers Réactiver les animations de type « Journée de l'habitat », balades thermiques, mise à disposition d'une mallette éco-énergie 	Service Habitat CCGAM	Citoyens volontaires, CAUE, EIE, ADIL
C1.1.2. Communiquer fortement sur les écogestes et organiser des défis pour inciter les ménages à être sobres en énergie et en eau	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en place un calendrier d'événements de sensibilisation à la sobriété pour le grand public à travers la saison culturelle (spectacles, conférences, salons...). Envisager un événement du type « Rendez-vous aux jardins » Organiser des défis de sobriété énergétique et de consommation en eau S'appuyer sur l'existant et faire le lien avec le social : appartement pédagogique existant, CIAS, association Ailes... Informers les habitants de l'utilité des compteurs communicants (porté par Enedis et GRDF) : suivi de leur consommation énergétique, optimisation Inviter tous les habitants à réaliser leur bilan carbone personnel (outil « nos gestes climat » de l'ADEME, à faire connaître en parallèle des autres actions de sensibilisation), suivre le nombre d'habitants l'ayant réalisé et l'évolution moyenne de leur bilan 	Services Habitat et Com CCGAM	CPIE de Collonges, Ateliers Nomades, éducation populaire, autoconstructeurs castors, appartement pédagogique, CIAS, association Ailes, Eco-centre Alôsnys GRDF et Enedis (compteurs communicants), ADEME

Indicateur de suivi

Objectif d'ici 2027

Moyens humains

Moyens financiers

Nombre d'habitants sensibilisés et formés aux enjeux du PCAET

100%



0,5 ETP (animation et suivi)

80 k€ / an
(communication globale pour le PCAET)



C1.1. Animer le territoire, sensibiliser et communiquer les enjeux et les bonnes pratiques (2/2)

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
C1.1.3. Former les enfants dans les établissements scolaires ainsi que les parents	<ul style="list-style-type: none"> Appuyer particulièrement les actions de sensibilisation et de formation du PCAET dans les établissements scolaires (écogestes, alimentation, mobilité, déchets, sobriété...), cibler en priorité les écoles élémentaires Passer par ce biais pour sensibiliser également les parents 	Service Education Jeunesse CCGAM	Etablissements scolaires, rectorat
C1.1.4. Inciter les ménages à récupérer l'eau de pluie pour des usages secondaires et communiquer sur les dispositifs existants	<ul style="list-style-type: none"> Communiquer sur le soutien financier du département et le kit d'économie d'eau en cours de création 	Service Com CCGAM	Département

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027	Moyens humains	Moyens financiers
Nombre d'habitants sensibilisés et formés aux enjeux du PCAET	100%	0,5 ETP (animation et suivi)	80 k€ / an (communication globale pour le PCAET)



C1.2. Renforcer le lien avec les habitants dans la mise en œuvre du Plan Climat

Niveau d'impact de l'action : ★★



Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
C1.2.1. Relancer le conseil de développement	<ul style="list-style-type: none"> Fournir un espace d'échanges (notamment sur les sujets liés au PCAET) entre la société civile et la collectivité par le retour du conseil de développement 	CCGAM	
C1.2.2. Créer un outil permettant de partager les actions du PCAET et ses résultats	<ul style="list-style-type: none"> Permettre aux acteurs du territoire de suivre au plus près la mise en œuvre du PCAET pour favoriser leur implication en mettant en place cet outil 	Service Com CCGAM	
C1.2.3. Créer des ateliers thématiques en lien avec le PCAET	<ul style="list-style-type: none"> Proposer un espace d'échanges ouvert à tous par la création d'ateliers thématiques mensuels en lien avec le PCAET Organiser des projections de films, des interventions d'acteurs du territoire, des conférences... 	Service Com CCGAM	Associations et acteurs locaux investis
C1.2.4. Utiliser un maximum de vecteur de communication	<ul style="list-style-type: none"> Utiliser l'ensemble des vecteurs de communication disponibles pour communiquer sur le PCAET : bulletins municipaux, newsletter CCGAM, panneau d'affichage devant les mairies, affiches 4x3, écoles, associations... Faire une communication visuelle et humoristique sur les panneaux publicitaires non utilisés Assurer un relais des actions de communication par les communes, inciter notamment à aller sur le site de la communauté de communes 	Service Com CCGAM	Communes
C1.2.5. Pérenniser le Club Climat	<ul style="list-style-type: none"> Aider à la mise en œuvre du PCAET sur le territoire par la pérennisation du Club Climat et le support des citoyens volontaires 	CCGAM	Club Climat

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nombre d'ateliers thématiques PCAET	1 par mois
Nombre de personnes actives dans le Club Climat	100 personnes

Moyens humains	Moyens financiers
0,5 ETP (animation des ateliers, du Club Climat et suivi des actions) + 0,3 ETP (communication)	



VII. Culture commune et mobilisation des acteurs

C2. Suivre et évaluer la mise en œuvre du Plan Climat



Contexte

Un Plan Climat réussi est un Plan Climat où tous les acteurs sont impliqués dans la démarche. Le suivi et l'évaluation par la collectivité et les acteurs investis permet d'assurer une certaine continuité dans le plan climat, de vérifier que les objectifs sont bien réalisés et d'accentuer ou revoir les efforts le cas échéant.

L'objectif est d'ancrer le Plan Climat dans une démarche d'amélioration continue et dans une logique de moyens limités, de s'assurer de l'efficacité des actions mises en œuvre sur les objectifs du plan climat : baisse des émissions de gaz à effet de serre, baisse des consommations d'énergie, adaptation au changement climatique, amélioration de la qualité de l'air, production d'énergie renouvelable.



Opérations et politiques liées

-

1 action	Impact
C2.1. Dédier des moyens humains au suivi du Plan Climat	Non concernée



Bénéfices Climat - Air - Energie

Adaptation au changement climatique	+
Atténuation du changement climatique	+
Réduction de la consommation d'énergie	+
Amélioration de la qualité de l'air	+
Energies renouvelables	+



Indicateurs d'impact & Objectifs associés

Indicateur d'impact	Objectif d'ici 2027 (fin du PCAET)
---------------------	------------------------------------

% des objectifs atteints

100% des objectifs à 2027 sont atteints



Préconisations environnementales pour la mise en œuvre

Axe non concerné



C2.1. Dédier des moyens humains au suivi du Plan Climat

Niveau d'impact de l'action : *Non concernée*

Pilote : Communauté de communes Grand Autunois Morvan

Court terme (2022-2024)			
Mesure	Détails	Porteur	Partenaires
C2.1.1. Définir des référents dans les collectivités pour le suivi de la mise en œuvre du PCAET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Définir un référent par service de la communauté de communes et un référent par commune, chargés de mettre en œuvre et de suivre le PCAET dans leur périmètre 	CCGAM	Communes
C2.1.2. Créer un comité de suivi citoyen et des comités de suivi par thématique, en lien avec la comitologie du CRTE	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un comité de suivi constitué des élus, de représentants du Club Climat, de porteurs d'actions et partenaires essentiels ▪ Créer également des sous-comités de suivi par thématique constitués de davantage d'acteurs et se réunissant à une fréquence plus élevée ▪ Mettre cette comitologie en lien avec celle du CRTE et en impliquant les instances déjà existantes (Commission agricole, Comité des partenaires mobilité, Commission Transition écologique...) 	CCGAM	Communes, acteurs porteurs d'actions et partenaires identifiés
C2.1.3. Renforcer les moyens humains par la création d'un nouveau poste dédié au PCAET	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Créer un poste d'animateur-coordonateur du PCAET au sein de la CCGAM pour assurer le suivi de sa mise en œuvre et son animation 	CCGAM	

Indicateur de suivi	Objectif d'ici 2027
Nb de référents PCAET par service CCGAM et par commune	Au moins 1
Implication des comités de suivi	Au moins 2 réunions du comité de suivi et 4 réunions des sous-comités par an
Nombre d'ETP dédié à l'animation du PCAET	Au moins 1

Moyens humains	Moyens financiers
1 ETP (animateur-coordonateur du PCAET, compris dans les autres actions)	